

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2025**

Présent-e-s :	Mme Nicole ROEHRICH, Présidente
	Mme Floriane SCHMIDT, Vice-présidente
	Mme Aline JOLIAT SAULNIER, Secrétaire
	M. Martin BARCELLINI
	Mme Irina DI STEFANO
	M. Xavier FRANCEY
	M. Vincent FRIOT
	Mme Fabienne HUTIN
	M. Jean-Claude KORMANN
	M. Christian MARTI
	M. Félicien MAZZOLA
	M. Pierre-Alain MOTTIER
	Mme Julie PERADOTTO
	M. Frédéric REVERCHON
	M. Christian RUPP
	Mme Isabelle STOFFEL
	Mme Yvette TORNARE
	M. Vincent TOURNIER
Excusé-e-s :	M. Paul EUGSTER
Absent-e-s :	-
Conseil administratif :	Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
	Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbalistes :	M. Mark SCHWASS / Mme Léa BOISADAM
Assiste :	Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 994 - Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024
7. P DM 995 - Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
8. DM 989 - Préavis relatif au projet de plan localisé de quartier d'ensemble (PLQ d'ensemble 30'087) des Cherpines
9. P DM 992 - Crédit de réalisation de CHF 395'000.- TTC pour le remplacement du système de production de chaleur de la Marie
10. P DM 993 - Crédit de réalisation de CHF 129'000.- TTC pour la rénovation des canalisations, mise en place d'une étanchéité et pose d'un drain en pied de façade à l'école de Confignon
11. DM 990 - Crédit d'investissement de CHF 167'000.- TTC destiné à la réalisation d'une place de jeux et espace public à l'angle de la rue René-Jollien dans le quartier de Cressy
12. R 227 - Résolution sur le plan directeur communal dans sa version de juin 2024, la stratégie zone 5 et le plan directeur des chemins piétons
13. Questions
14. Propositions individuelles et divers

La **Présidente**, Mme Roehrich, ouvre officiellement la séance du 15 avril 2025 du Conseil municipal de Confignon à 20h32. Elle salue le public venu nombreux et le remercie pour son intérêt. Les membres du Conseil municipal votants sont au nombre de 18 ce soir en début de séance. M. Eugster est excusé.

1. Approbation de l'ordre du jour

La **Présidente** propose de déplacer le traitement du PLQ à la suite du point 7, soit après les points traitant des comptes 2024. En effet, en raison des délais légaux à respecter pour les comptes, ces derniers doivent être déposés aujourd'hui. La **Présidente** rappelle que la séance devra être levée au plus tard à minuit, pour être reconvoquée, et que tous les points non-traités seront reportés.

La **Présidente** soumet au vote la modification de l'ordre du jour, établissant que le point 10 serait placé après le point 7, le point 8 deviendrait donc le nouveau point 9, et le point 9 deviendrait le point 10.

➤ Par 17 voix pour et 1 abstention, la modification de l'ordre du jour est acceptée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2025 n'appelant pas de modifications, la **Présidente** le soumet à approbation.

Le procès-verbal du 25 mars 2025 est adopté à 17 voix pour et 1 abstention.

3. Communications du bureau

Néant.

4. Communications des commissions

► Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. **Mazzola** rapporte que la CAM s'est réunie le mardi 1^{er} avril, avec comme premier point à l'ordre du jour l'audition des quatre associations qui en avaient fait la demande, soit l'ASC (association Sauvegarde de Confignon), l'ANPVA (association nature et protection du val de l'Aire), l'ASBEC (association qualité de vie à Bernex-Confignon) et le groupement des coopératives d'habitation genevoises (GCHG). La commission a ensuite préavisé le PLQ Cherpines 2.

► Commission constructions et équipements (CCE)

M. **Kormann** rapporte que la CCE s'est réunie le 8 avril 2025, conjointement avec la CDEE. Le premier point à l'ordre du jour était le crédit d'investissement destiné à une place de jeux et l'espace public dans le quartier de Cressy. Ce point sera abordé plus tard dans la soirée, si tant est que le temps le permette. Ensuite, des présentations ont pris places, dont deux objets qui figurent à l'ordre du jour ce soir, soit la délibération relative à la rénovation des canalisations et de l'étanchéité de l'école, si possible cet été, et celle proposée pour rénover le chauffage de la Mairie, qui montre des signes de défaillance.

► Commission de la culture et communication (CCC)

Mme **Tornare** rapporte que la CCC ne s'est pas réunie depuis le dernier CM.

► Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon rappelle que la CDEE s'est réunie conjointement avec la CCE le 8 avril. Elle a traité de la DM 989/PLQ Cherpines 2 au travers des nombreuses résolutions votées par le Conseil municipal durant la législature, préavisant finalement favorablement la délibération. Conjointement avec la CCE, la CDEE a aussi traité la DM 990.

► **Commission finances, administration et sécurité (CFAS)**

M. Francey rapporte que la CFAS s'est réunie le 31 mars dernier. Elle a auditionné M. Salmon, Secrétaire général adjoint au Département du territoire, pour traiter de DM 989. Les rapports seront lus par la suite, aux points pertinents de la séance.

► **Commission sociale, sport et vie associative (CSSV)**

Mme Schmidt rapporte que la commission s'est rendue au Nouveau-Prieuré, situé à Chêne-Bougeries, en date du 2 avril 2025. Dans la perspective de la future Maison des Vies, la commission souhaitait en effet visiter ce lieu intéressant car il regroupe plusieurs structures (personnes âgées, crèche, personnes avec handicap, logements étudiants).

► **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens indique le Bureau s'est réuni le 9 avril 2025. Il a traité des points RH, notamment l'arrivée d'une secrétaire comptable et d'une responsable RH jusqu'alors déléguée qui sera maintenant employée. Des questions administratives, les élections, l'installation du logiciel SAYnet ainsi que l'AIMP Revolution Food ont aussi été abordées.

► **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco rapporte que le Conseil s'est réuni le 10 avril. Le cahier des charges relatif à l'appel d'offre du mandat d'architecte chargé du projet de rénovation de l'immeuble 7-9 Hutins a été envoyé à six bureaux, et l'attribution a été fixée avant l'été. L'appel à projets relatif à l'arcade libérée sur la place du village a été ensuite validé. Toutes les informations y relatives sont disponibles sur le site, et Mme von Gunten-Dal Busco invite les membres du Conseil municipal à faire circuler l'appel. Les comptes 2024 ont également été validés, leur présentation est prévue pour le prochain Conseil municipal. Puis, le traitement des dossiers courants a suivi, et le Conseil a chargé l'administration de préparer les délibérations visant à modifier deux points dans les statuts de la fondation, soit établir que la législature dure 5 ans, et non plus 4, et supprimer l'obligation pour la présidente ou le président de la commission sociale de siéger au Conseil de fondation.

► **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le fonds ne s'est pas réuni depuis le dernier Conseil municipal.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco indique que le Conseil de fondation ne s'est pas réuni depuis le dernier Conseil municipal.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco rapporte que le Bureau du CIV s'est réuni le 14 avril, pour faire un premier point sur les comptes 2024, qui seront soumis à l'approbation du Conseil le 7 mai.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry-Fossard, Maire

Invitation

Un événement public célébrant la fin de la législature est prévu le mardi 13 mai dès 18h.

Ressources humaines

La Commune a engagé deux nouvelles collaboratrices à la suite de départs, Mme Lipovica, préparatrice au restaurant scolaire depuis le 1^{er} avril et Mme Vergari, spécialiste en finances et comptabilité depuis le 1^{er} juin. Le cahier des charges de ce dernier poste a été revu afin de renforcer les compétences en fonction des besoins à venir pour les grands projets Cherpines.

Finances

La Commune a remboursé un emprunt de 1,5 million de francs arrivé à échéance le 31 mars 2025.

L'ensemble des communes genevoises ont déposé un recours au tribunal administratif de première instance contre le prélèvement des frais de perception des impôts communaux, et la retenue des intérêts moratoires sur ces impôts par l'administration fiscale cantonale. Selon les estimations de l'Association des communes genevoises (ACG), ce prélèvement est jugé trop élevé, trois fois supérieur aux charges réelles. Pour Confignon, il représente un montant de CHF 300'000.- de trop par année.

Plan directeur communal (PDCom)

Suite au préavis du Canton, le Conseil administratif a écrit à M. Hodgers, Conseiller d'État en date du 3 avril dernier, pour lui demander de prendre en compte la situation particulière de Confignon, et valider la stratégie d'évolution de la zone villa. L'Exécutif a confirmé son objectif de maintenir l'entier de la zone villa sans déclassement dès lors que la construction d'un autre nouveau quartier sur ces secteurs n'est pas envisageable avant plusieurs décennies, en raison de la faible capacité financière de la Commune et des ressources humaines mobilisées sur les deux grands projets des Cherpines et de Vuillonex.

Ainsi, l'Indice d'utilisation du sol (IUS) de 0.48 maintenu sous conditions notamment paysagères et environnementales se justifie pour l'entier des secteurs de la zone villa, et le sujet sera abordé plus en détail au point 13 de l'ordre du jour.

Cherpines

Deux tout-ménages ont été envoyés concernant le nouveau quartier des Cherpines. Le premier s'intitule « L'Essentiel des Cherpines », et le second « Les Cherpines : un projet d'envergure, un financement maîtrisé ». Le CA invite à lire ces deux communications objectives et officielles.

Comme annoncé au dernier Conseil municipal, les solutions de financement ont été décrites précisément, dont une subvention cantonale extraordinaire de 60 millions de francs spécialement allouée pour Confignon, et les subventions provenant de la Confédération, du Canton et des différents fonds intercommunaux.

Le coût des investissements à charge de la Commune s'élèvent à 38 millions de francs pour la durée de construction du quartier, et non pas à 125 millions de francs comme annoncé par l'association de sauvegarde de Confignon, dont les membres du comité étaient pourtant présents au dernier Conseil municipal. Il est regrettable que de fausses informations soient propagées sur un projet d'une telle importance, et le CA invite chacune et chacun à communiquer avec honnêteté et respect pour toutes les personnes qui ont consacré des centaines d'heures de travail sur ce projet.

Les futurs plans localisés de quartier des Cherpines

Une image alternative du quartier des Cherpines a été présentée à l'assemblée générale de l'ANPVA.

Le Conseil administratif s'étonne de la présentation de l'étude de GD Cherpines SA au public. Il tient à faire observer que l'image présentée ne peut pas être considérée à ce stade comme une alternative au projet de développement du nouveau quartier des Cherpines vu le processus défini pour l'élaboration des PLQ de détails à venir. Il s'agit d'une simple illustration possible des PLQ de détails, mais cette image n'est pas validée, voire soutenue, ni par le Canton, ni par les communes.

Les premières séances de travail pour décrire la démarche de projet du ou des PLQ de détails viennent de démarrer. Ces groupes de travail sont constitués des communes de Confignon et Plan-les-Ouates, des Offices cantonaux et de GD Cherpines SA.

Selon la planification validée au dernier comité de pilotage du Grand Projet Cherpines, il est prévu :

- Une étude préliminaire en 2025 ;
- Des études tests, un mandat d'études parallèles, des ateliers de concertation en 2026 ;
- La formalisation du ou des PLQ de détails en 2027 ;
- L'enquête technique et le préavis des Conseils administratifs en 2028 ;
- L'enquête publique et le préavis des Conseils municipaux en 2029.

Mobilité

L'Office cantonal des transports (OCT) a informé de la prochaine mise en circulation de véhicules TPG automatisés ULTIMO à Confignon.

Prévu dans trois villes pilotes d'Europe, à savoir Genève, Kronach et Oslo, ULTIMO prévoit dès 2025 le déploiement de plusieurs véhicules autonomes. Ce mode de transport pourrait permettre, à terme, de compléter et améliorer l'offre de transports publics, en particulier dans les zones peu densifiées ou à des heures de faible fréquentation.

Pour mémoire, un véhicule automatisé a été exploité en 2020 sur une ligne qui relie la gare ferroviaire de Meyrin au réseau des TPG. Une phase test de véhicules automatisés a été effectuée sur le site de Belle-Idée de 2020 à 2022. 15 petits véhicules automatisés seront acquis prochainement et déployés sur les itinéraires des TPG Flex (bus à la demande). Dans un premier temps, un chauffeur sera présent dans les véhicules. Une exploitation sans chauffeurs est prévue dès 2026.

Sécurité

2 radars préventifs vont être prochainement installés aux abords de l'école de Cressy dans les deux sens de circulation. Cette installation fixe vise à optimiser la sécurité des enfants sur le chemin de l'école en signalant les éventuels dépassements de vitesse aux automobilistes.

Projet de réaménagement et sécurisation de la route de Soral

À la suite de la priorisation des projets par le Canton, les aménagements de la route de Soral étaient prévus en 2036. Le Conseil administratif a donc écrit à Monsieur Maudet, Conseiller d'Etat, afin de faire le nécessaire pour avancer ce projet dans un horizon temps plus proche vu la nécessité de sécuriser cette route. Monsieur Maudet a confirmé par retour de courrier que ce projet avait été avancé au PA5 horizon A. Les travaux seront donc pilotés par l'Office cantonal du génie civil à l'horizon 2028.

S'agissant de la demande de mise en régime 30 km/h sur cette route, le Conseil administratif l'a sollicitée à nouveau dès lors que le Tribunal administratif de première instance a annulé l'arrêté général sur le 30 km/h sur un grand nombre de routes à Genève. Le Canton peut ainsi examiner à nouveau cette mesure tronçon par tronçon pour préserver la qualité de vie des Genevois en termes de mobilité, sécurité et santé publique.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Restructuration des zones de bassins scolaires de St-Mathieu à Cressy

À la demande de la Commune de Bernex, qui fait face à un problème de place dans ses écoles primaires, les enfants habitant le quartier de St-Mathieu seront scolarisés à Cressy dès la rentrée 2025-2026. Une vingtaine d'enfants de 1P sont concernés pour la première année, ainsi que les fratries respectives selon le souhait des familles. Cette mesure sera en place pour une durée de trois ans. Il sera rediscuté d'une prolongation éventuelle en fonction de l'évolution des besoins de Confignon.

À noter qu'aujourd'hui, Confignon a la place pour accueillir ces enfants dans l'école, car le nombre d'enfants de Cressy diminue étant donné qu'ils ont grandi et passent maintenant au cycle d'orientation. Les enfants ayant commencé leur scolarité à Cressy pourront évidemment dans tous les cas la terminer au

même endroit. Des accords spécifiques sont en voie de signature pour formaliser les conditions de la scolarisation des enfants de St-Mathieu à l'école de Cressy. Elles ont déjà été signées par le CA de Confignon. Le retour de Bernex est encore attendu.

Diagnostic seniors

À l'automne 2024, un diagnostic a été mené sur les besoins des seniors par des ateliers participatifs destinés à la population dès 58 ans. 114 personnes y ont participé, par trois groupes d'âge.

La démarche a été gérée par le Centre d'activités pour retraités de l'Hospice général, qui accompagne les seniors et les collectivités publiques dans ce genre de démarche.

Le contenu fort riche des ateliers a été restitué le samedi 5 avril. **Mme Gabus-Thorens** en donne un bref résumé des conclusions, soit un besoin de communiquer différemment pour que les seniors soient au courant des prestations qui existent, un souhait de bénéficier d'activités culturelles, sportives et de loisirs, une demande de services de proximité et de commerce, la nécessité d'adapter les lieux dits actuels, des enjeux de mobilité et d'aménagement de l'espace public, ainsi que des souhaits pour le futur quartier. Des groupes de travail vont être mis en place avec les seniors intéressés pour travailler sur certaines de ces thématiques et pouvoir vraiment donner une réponse précise à leurs besoins.

Inauguration des installations sportives récentes

L'inauguration des casiers connectés et du banc actif aura lieu le jeudi 8 mai entre 17h30 et 19h00 environ. Un parcours en musique amènera le public à cheminer entre les installations. Un courriel a été envoyé pour réserver la date, et les informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

Enquête jeunesse

Une enquête jeunesse a été lancée auprès des jeunes de 10 à 25 ans, et les parents des jeunes jusqu'à 20 ans. Son but est de mieux connaître les jeunes qui habitent la commune, avoir leur avis sur les services offerts, et cibler au mieux les actions pour la jeunesse. Une première enquête avait été effectuée en 2009, et l'administration souhaite faire le point sur la situation. Des courriers personnalisés ont été envoyés aux jeunes et leurs parents, ainsi qu'un questionnaire.

Culture

L'exposition Chemins de vie de Mengel prendra place du 15 au 25 mai au Pressoir, et le vernissage aura lieu le jeudi 15 mai à 18h30.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Festival de la durabilité

La programmation du festival, organisé en collaboration avec la commune de Bernex, est désormais finalisée. L'affiche est prête, et le programme complet sera envoyé prochainement. Pour rappel, le festival aura lieu du 17 au 22 mai prochain.

Espace grillades au parc Briefer

L'espace est mis à disposition du public depuis le mois d'avril et est accessible gratuitement. Le dispositif est sécurisé par un cadenas dont le code peut être obtenu en remplissant un formulaire sur la page internet de la Commune. Ce code sera régulièrement modifié.

Pollution de l'Aire

De nombreux poissons sont morts suite à la pollution la plus importante de la dernière décennie de ce cours d'eau.

Les polluants provenaient visiblement de la ZIPLO, en aval du pont du Centenaire. Le tronçon de l'Aire qui se trouve sur la commune de Confignon n'a donc pas été directement affecté par cette pollution. Le Département du territoire, plus précisément l'Office cantonal de l'eau en déposant une plainte pénale. Le Ministère public a ouvert une procédure, et l'affaire est à suivre.

6. P DM 994 - Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Préambule

Mme Uldry-Fossard donne lecture de la proposition du Conseil administratif :

La Commune clôture ses comptes 2024 avec un excédent de revenus de CHF 6'837.16, soit un montant de 17'721'127.89 francs aux charges et un montant de 17'727'965.05 francs aux revenus.

Comme les années précédentes, depuis 2021, des amortissements complémentaires pour 1'388'401.60 francs ont pu être comptabilisés en raison de non dépensés sur certains postes de charges, et de revenus d'exploitation supérieurs au budget 2024.

Hors amortissements complémentaires, le résultat opérationnel de l'exercice 2024 se situe à 1'395'238.76 francs.

Les revenus sont supérieurs de 681'400.57 francs par rapport au budget. Les revenus fiscaux supérieurs de 346'048.20 francs constituent la moitié de cet écart.

Si en 2022 et 2023, Confignon avait encaissé des recettes d'impôts records, 2024 marque un retour à une situation normale du point de vue de la fiscalité. Les revenus d'impôts s'élèvent à 14'595'756.82 francs en 2024, alors que la Commune avait bénéficié d'un montant de 16'685'785.38 francs en 2023.

La variation des recettes fiscales par rapport aux estimations de l'administration fiscale cantonale se situent sur les postes suivants :

1) Impôts des personnes physiques :	- 240'359.39 francs
2) Impôts des personnes morales :	+ 261'588.00 francs
3) Impôt à la source :	+ 416'118.54 francs
4) Fonds de péréquation des personnes morales :	- 103'863.21 francs

L'impôt sur les personnes physiques de l'année en cours est de retour à son niveau de 2022-2023.

Pour rappel il s'agit du 1er exercice avec un centime additionnel à 46 centimes. Les rattrapages d'impôts sur les années précédentes sont pour la première année en dessous de 500'000 francs depuis 2019.

Les revenus liés à l'impôt à la source continuent leur forte progression et sont stables depuis 2022. Les revenus liés aux personnes morales enregistrent un montant record par rapport aux années précédentes. Il s'agit là de rattrapages qui concernent principalement 2023, quelques entités et plus particulièrement une entreprise selon l'Administration fiscale cantonale.

Les charges sont inférieures au budget de 690'241.46 francs, hors charges extraordinaires liées aux amortissements complémentaires de 1'388'401.60 francs. Après comptabilisation de ces amortissements, les charges sont en dépassement de 698'160.14 francs. Les charges sont en ligne avec le budget dans toutes les natures, excepté la nature 36 charges de transfert et subventions où le dépassement concerne principalement les impôts, soit :

- l'ajustement de la provision sur les frais de perception des impôts des personnes physiques et des personnes morales de 78'656.36 francs de plus par rapport au budget en raison des recettes fiscales perçues plus importantes que celles budgétées.*
- la compensation financière versée aux communes frontalières de 89'023.45 francs de plus par rapport aux estimations en raison de recettes d'impôts à la source plus importantes que prévues.*

La Commune a réalisé pour un total de 2'345'435.88 francs d'investissements bruts en 2024. Des dépenses importantes ont été comptabilisées dans le cadre de la rénovation des éclairages intérieurs des bâtiments et de l'adaptation des sources de l'éclairage public. Ces rénovations et ces nouvelles sources lumineuses permettront de réaliser des économies d'énergie, une réduction de la consommation et une baisse de la pollution lumineuse.

La diminution continue de l'endettement communal durant ces dernières années et l'amélioration des revenus fiscaux contribuent à une amélioration continue des indicateurs financiers. Les engagements

financiers à longs termes passent de 13,5 millions de francs en 2023 à 12 millions de francs en 2024. Pour rappel, la dette communale s'élevait en 2020 à 22'190'000 francs, soit une baisse en 5 ans de 46%. En contrepartie, l'effort d'investissement est relativement faible, mais progresse selon le plan des investissements.

La diminution continue de l'endettement communal se reflète sur le taux d'endettement net. Depuis 2022, le patrimoine financier est plus important que les capitaux de tiers, ce qui explique ce taux négatif. Le taux d'endettement net est bon. Depuis 2022, la dette nette par habitant est négative. Ainsi, la fortune nette par habitant s'élève à 1'185 francs au 31 décembre 2024.

Pour terminer, je remercie très sincèrement l'administration communale et plus particulièrement Soheila Khaghani pour la bonne gestion des finances de la commune.

Le Conseil administratif vous propose le renvoi de cette délibération en commission finances, laquelle aura lieu ce mercredi 16 avril.

Entrée en matière

Comme de coutume, la **Présidente** demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière de ce nouveau projet de délibération et ouvre le débat en l'absence d'opposition.

Débat

M. Barcellini observe un retour à la moyenne dû au rattrapage d'impôts. Il reste quelques amortissements complémentaires possibles, offrant un peu de marge de manœuvre pour l'avenir. **M. Barcellini** propose ainsi un renvoi en commission CFAS.

M. Mazzola remercie l'administration pour son travail admirable.

Comme de coutume, **M. Mazzola** se permet de critiquer les prévisions de l'administration fiscale cantonale, systématiquement sous-estimées. Il remarque en outre que les amortissements complémentaires n'offrent pas de marge de manœuvre supplémentaire. S'ils ne sont pas réalisés, le bonus sert à rembourser la dette, comme cette année, à hauteur de 1 million de francs.

Vote

En l'absence d'autres prises de parole, la **Présidente** soumet le renvoi en CFAS au vote.

➤ **Par 18 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi en CFAS est approuvé.**

7. P DM 995 - Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco indique que cette délibération fait partie du « paquet » des délibérations soumis dans le cadre des comptes 2024. Il s'agit de demandes d'engagement de crédits complémentaires relatives à des dépassements votés dans le cadre de délibérations, tous inférieurs au seuil de 10% prévu par le RAC.

Comme expliqué en détail dans l'exposé des motifs, il est premièrement question d'un dépassement de CHF 40'306.64 sur la DM 870 pour l'aménagement de la dépendance de la Mairie. Ce dépassement est principalement dû à des hausses de prix suite à la crise du Covid, à la guerre en Ukraine et à des adaptations du programme.

Le deuxième dépassement est un montant de CHF 7'451.75 sur la DM 944 pour le rehaussement des quais de bus, qui s'élevait à un total de CHF 85'000.-. Le risque de dépassement avait été annoncé au préalable et est dû à divers imprévus comme expliqué dans l'exposé des motifs.

Finalement, le troisième dépassement de CHF 4'000.- concerne la DM 961 pour la rénovation de l'éclairage des terrains de foot A et B à Bernex. Il est dû au fait qu'il était initialement prévu de modifier l'éclairage de deux terrains, mais au final, les éclairages de deux terrains supplémentaires ont été modifiés. La commune de Bernex, qui a porté le projet, a facturé un complément uniquement à hauteur des 10% maximum évoqués et autorisés par le RAC, soit CHF 4'000.-.

Étant donné l'ordre du jour chargé de ce soir, Mme von Gunten-Dal Busco suggère un renvoi en CFAS, avec les comptes.

Débat

M. Marti propose aussi le renvoi en CFAS.

Vote

En l'absence d'autres remarques, **la Présidente** soumet le renvoi en CFAS au vote.

➤ **Le renvoi en CFAS est accepté à l'unanimité des 18 votants présents.**

8. DM 989 - Préavis relatif au projet de plan localisé de quartier d'ensemble (PLQ d'ensemble 30'087) des Cherpines

Préambule

La Présidente exprime son souhait que le traitement de cette DM se déroule aussi sereinement que possible, afin de pouvoir la voter ce soir. Par conséquent, elle remercie les membres du Conseil municipal d'être factuels et précis, ainsi qu'à l'écoute des uns et des autres. Comme il s'agit d'un retour de plusieurs commissions, la parole sera d'abord donnée aux différents présidents des commissions, MM. Francey, Mazzola et Reverchon.

M. Francey donne lecture des remarques tirées de son rapport de commission du 31 mars.

Les commissionnaires ont obtenu les compléments d'information concernant le financement du futur quartier des Cherpines de la part de l'administration communale, ainsi que de M. Christophe Salmon, Secrétaire général adjoint au Département du territoire mandaté par M. Antonio Hodggers.

Les coûts estimés d'investissement pour la commune de Confignon s'élèvent à CHF 205'630'000. Selon le courrier de M. Hodggers du 13 mars 2025, des travaux sont en cours pour accompagner la Commune dans les financements des infrastructures. Les pistes et solutions envisagées ont été présentées aux commissionnaires. Avec ces dernières, le coût d'investissement à la charge de la Commune passerait à CHF 38'387'000.-. Les solutions principales évoquées sont une participation financière des promoteurs, une subvention de l'État de Genève de 60 millions, ou encore des subventions provenant de fondations privées. Selon la projection des revenus fiscaux, un supplément d'environ 12 millions est attendu une fois le quartier construit. Ceci ferait passer la capacité d'emprunt total de la Commune à 46 millions, sachant que la dette au 31 décembre 2024 s'élevait à 12 millions.

Concernant les coûts de fonctionnement du futur quartier des Cherpines, les projections établies dans le cadre du planificateur financier vont devoir être revues à la suite des solutions de financement proposées par le Canton. La commission n'a pas effectué de propositions d'amendements concernant les remarques et conditions de son champ de compétence apportées par le Conseil administratif dans la délibération.

Par contre, au point 1, afin de garantir un endettement de la Commune à hauteur de 200% maximum de ses revenus, la condition suivante a été ajoutée : obtenir une subvention du fonds de compensation des mesures d'aménagement alimenté par la taxe sur plus-value foncière pour le financement de la crèche. Cet amendement a été préavisé favorablement par 3 voix pour et 3 abstentions.

Un point supplémentaire a été ajouté au point 3 « obtenir la modification de l'article 23 comme suit [...] ». La remarque suivante a été ajoutée : « En cas de refus de cette modification par la commune de Plan-les-

Ouates, la commune de Confignon refuse le report des droits à bâtir produits par la pièce D sur le territoire de Confignon tel que défini dans le tableau de répartition des droits à bâtir du règlement du PLQ d'ensemble. Cet amendement a également été préavisé favorablement par 3 voix pour et 3 abstentions.

Finalement, les commissionnaires ont passé la délibération au vote, et la commission a préavisé favorablement par 3 voix pour, 1 voix contre et 2 absentions le projet de Plan localisé de quartier des Cherpines amendé. Un rapport de minorité a été rédigé.

M. Francey donne ensuite lecture du rapport de minorité, dont il est l'auteur.

La commission des finances a auditionné M. Christophe Salmon du Département du territoire concernant le financement du futur quartier des Cherpines. Il s'agit du premier contact entre le Canton et la commission des finances, à la suite d'un courrier de M. Hodgers daté du 14 mars 2025.

Le Conseil administratif de Confignon a pourtant remis un préavis favorable au PLQ d'ensemble des Cherpines le 17 mai 2024, à la condition notamment d'un financement cantonal. Le Conseil administratif a alerté à plusieurs reprises le Conseiller d'Etat M. Antonio Hodgers et l'ensemble du Conseil d'Etat de sa grande préoccupation quant au financement de ce nouveau quartier.

Depuis 2022, la Commune a mandaté un expert pour contre-vérifier le planificateur établi par le Canton. Le résultat de cette expertise montre clairement l'incapacité de la Commune à financer les infrastructures et l'équipement public obligatoires de ce quartier, et à en supporter l'exploitation par la suite. La spécificité d'un PLQ d'ensemble est l'obligation d'investir immédiatement sur certaines infrastructures telles que les routes, réseaux, place des Cherpines, espaces publics, alors que les revenus fiscaux seront perçus après l'élaboration des PLQ de détail et la construction des logements.

Il faut relever que des sommes conséquentes – plus de 6 millions – ont déjà été votées par le Conseil municipal, soit en crédits d'étude, soit en crédits d'investissement, spécifiquement dédiés au futur quartier des Cherpines. À ce jour, les sommes n'ont été que très peu utilisées.

Le financement définitif de plus de 200 millions aurait dû être finalisé avant le préavis communal. Aujourd'hui, les Conseillers municipaux doivent rendre un préavis sur le PLQ d'ensemble des Cherpines qui, en l'état, pourrait mettre la Commune en péril. Le financement se base sur une lettre d'intention de M. Hodgers, qui parle de pistes et d'éventuelles solutions envisagées. Le courrier mentionne un projet de loi qui n'est ni validé par le Conseil d'Etat, ni par le Grand Conseil, accordant une subvention de 60 millions pour la future école des Cherpines, mais conditionné à une hausse du centime additionnel à 0.48.

On nous a également annoncé un accord avec la société GD Cherpines SA pour une participation financière de 30 millions, mais sans nous fournir la moindre confirmation écrite. De plus, on indique que les subventions de fondations privées peuvent réduire l'investissement de la Commune à hauteur de plus de 15 millions, mais toujours sans qu'aucun engagement écrit ne soit fourni aux commissionnaires.

Il n'est dès lors pas concevable aux commissionnaires minoritaires de pouvoir se positionner positivement à ce stade pour un projet qui n'est pas encore entièrement ficelé et surtout, pas finançable en l'état. Le commissionnaire recommande de préavisé négativement le projet de Plan localisé de quartier d'ensemble des Cherpines.

La parole est ensuite donnée à **M. Mazzola**, Président de la commission CAM. Cette dernière a commencé sa séance par l'audition des associations qui en avaient fait la demande.

Elle a ensuite préavisé favorablement les recommandations du CA qui relèvent de sa compétence. Puis, les commissaires ont souhaité en rajouter d'autres, listées ci-dessous :

- Étudier des solutions alternatives pour les bassins de rétention actuellement situés au bord de l'Aire, de manière à préserver la faune et la flore. Cet amendement a été préavisé favorablement à l'unanimité.
- Prévoir un nombre suffisant de places en secondaire I (cycle d'orientation), que ce soit en site propre ou partagé avec le secondaire II. Cet amendement a été préavisé favorablement à l'unanimité moins une abstention.

- Maintenir la route de Base à deux voies, préavisé favorablement.
- Acter que les 18 recommandations du plan guide ne sont plus contraignantes, préavisé favorablement.
- Prendre en compte dans les phases ultérieures l'image directrice produite par GD Cherpines, amendement refusé.
- Prévoir une distance à l'Aire des nouveaux bâtiments de « distance réglementaire (30m) + 4x la hauteur du bâtiment », accepté.
- Revoir l'IUS à 1.1, compte tenu du report important de droits à bâtir de la pièce D, conformément à la directive l'OU, dérogation prévue à l'article 3.2, accepté.

In fine, la CAM a préavisé favorablement la délibération à l'unanimité moins une abstention.

La parole est donnée à **M. Reverchon**, Président de la commission durabilité, environnement.

La CDEE a étudié différentes conditions. La proposition d'installer des systèmes séparant les différentes eaux afin de valoriser les fluides a été amendée en remplaçant « installer » par « étudier », puisqu'il n'est pas possible d'imposer de tels systèmes de manière généralisée. Sinon, les préavis 7, 8 et 9 du CA ont été validés, ainsi que les propositions communes de la CAM et de la CDEE (étudier les solutions pour les bassins de rétention et prévoir la distance à l'Aire, cf. liste de M. Mazzola ci-dessus).

La CDEE a ajouté deux conditions propres, soit de poursuivre les travaux du COPIL de l'Aire visant à trouver un équilibre entre zones ouvertes et zones protégées au vu de la future pression humaine, et viser la neutralité carbone dès le début de la construction du quartier en privilégiant l'utilisation de matériaux à faible impact climatique comme le bois. Ces deux ajouts ont été validés, et finalement, la CDEE a préavisé favorablement la délibération sur les thématiques propres à la commission, par 4 voix pour et 1 abstention. Il n'y a pas eu de rapport de minorité.

Mme Uldry-Fossard souhaite d'abord répondre à M. Francey.

Monsieur le Président de la Commission des finances,

Ce rapport de minorité est pour le moins surprenant dès lors que vous étiez plutôt confiants jusqu'ici sans les solutions de financement que nous proposons aujourd'hui.

Une position d'autant plus étrange vu la lettre ouverte distribuée à la population le 8 octobre dernier par l'ensemble des anciens magistrats de la commune dont le PLR pour soutenir ce Grand projet, lors de la présentation publique du PLQ Cherpines, alors que les Conseillers d'Etat n'avaient toujours pas répondu, à cette date, à nos préoccupations financières.

Vous savez combien il nous a été difficile d'obtenir une entrée en matière de la part du Conseil d'Etat. Vous avez été régulièrement informé de toutes les démarches entreprises depuis 2020 en commission finances et en séance du Conseil municipal.

Ce revirement soudain surprend. Mais peut-être que les intentions sont tout autre pour empêcher, par exemple, la tenue d'un référendum, un droit démocratique pourtant fondamental. Cette posture crée de la confusion alors que vous savez pertinemment que les premiers équipements publics d'importance ne seront pas construits avant 4 à 5 ans. Nous avons donc le temps d'obtenir d'ici là toutes les garanties nécessaires.

Mme Uldry-Fossard donne ensuite lecture de la position du Conseil administratif.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil municipal est réuni ce soir pour discuter d'un enjeu majeur pour notre commune : l'adoption du Plan localisé de quartier d'ensemble des Cherpines. Ce projet constitue un cadre essentiel pour définir les routes, les cessions des terrains pour les équipements publics et les droits à bâtir des futurs immeubles de logements.

Après un travail conséquent pour analyser minutieusement tous les coûts d'investissement et les subventions à recevoir de la Confédération, du Canton, des différents Fonds intercommunaux et calculer

l'évolution des charges et des revenus de fonctionnement sur les 15 prochaines années, le Canton a reconnu l'incapacité financière de Confignon à financer seul les équipements publics.

Cette reconnaissance, par un engagement écrit de Monsieur Hodgers, constitue une avancée déterminante !

Comme indiqué dans la 1ère condition du préavis qui vous a été proposé, le Conseil administratif défend la pérennité financière avec l'exigence que Confignon ne s'endette pas au-delà de 200% de ses revenus.

Nous comprenons vos préoccupations pour financer les infrastructures et les équipements publics de ce nouveau quartier, soit les routes, les réseaux, l'école primaire, les crèches et les espaces publics.

Toutefois, nous rappelons que le PLQ d'ensemble engage la Commune à réaliser uniquement la place des Cherpines pour laquelle nous avons un financement important du Canton inscrit au projet d'agglomération et des équipements dans l'école secondaire II financée par le Canton, soit un local pour les jeunes et des aménagements complémentaires pour la salle omnisport, ceux-ci à charge des communes de Confignon et Plan-les-Ouates. Ces investissements nets pour cette première phase sont estimés à 9 millions de francs pour Confignon, une dépense supportable pour la Commune.

Monsieur Hodgers s'est engagé par écrit, à déposer très prochainement un projet de loi pour assurer le financement du groupe scolaire après déduction des subventions du Fonds intercommunal de développement urbain. La subvention cantonale annoncée s'élève à 60 millions de francs.

Cet équipement sera réalisé uniquement après l'adoption des PLQ de détails, prévue en 2029.

Le projet de loi du Canton ne sera voté qu'après l'adoption du PLQ d'ensemble mais le risque financier pour la Commune demeure limité puisque en cas de refus de ce projet de loi par les Députés, les experts financiers et toutes les parties reconnaissent que Confignon n'est pas en mesure de financer et construire les équipements publics de ce quartier sans aide cantonale. Un refus arrêterait inévitablement tout travail sur ce projet.

Ce levier de contrôle demeure dans les mains de notre Commune et nous garantit que les étapes ultérieures ne seront franchies que dans des conditions satisfaisantes pour tous.

Cette subvention cantonale représente une première à Genève et une exception pour Confignon !

S'agissant des donations des Fondations, la demande de financement sera déposée en même temps que le projet de loi afin d'assurer aux uns et aux autres la mise en place de mesures coordonnées publiques et privées. En cas de refus ou d'insuffisance de financement, le projet de la Ruche, un équipement socioculturel, serait tout simplement retardé.

Concernant les routes et réseaux, le Canton, la Commune et GD Cherpines SA ont déjà entamé les discussions et une convention sera rédigée et signée prochainement. Les promoteurs réalisent déjà les routes et réseaux dans d'autres quartiers en échange de la suppression de la taxe d'équipement perçue pour chaque m2 de surface brute de plancher. Cette mesure n'est pas nouvelle et s'applique déjà.

Au-delà des aspects financiers et juridiques, il est important de reconnaître les efforts exceptionnels que notre administration a déployé avec succès. Des moyens humains considérables ont été mobilisés. Des centaines d'heures de travail ont été consacrées par nos équipes très investies sur ce projet.

A la suite de nombreux échanges entre le Conseiller d'Etat, les Conseils administratifs des deux communes, les services cantonaux et communaux, il vous est proposé un plan d'ensemble de quartier équilibré.

Comme vous le savez, ce projet a été nettement amélioré : une densité ajustée, un périmètre scolaire agrandi, une crèche en site propre, des équipements de qualité, des espaces mieux adaptés aux besoins de nos futurs habitants et surtout des solutions de financement permettant de réduire le coût des investissements pour la Commune à 38 millions de francs, un endettement supportable et correspondant aux normes comptables en vigueur.

Nous tenons à rappeler que ce nouveau quartier des Cherpines se situe dans un environnement en fort développement et desservi par un nouveau tram : le quartier du Rolliet en construction, le futur centre culturel et sportif, l'école secondaire II et l'EcoParc industriel sur le territoire de Confignon.

L'aboutissement du PLQ d'ensemble est bien plus qu'une simple formalité administrative. Il est le fruit de nombreuses années de travail durant plusieurs législatures et des dépenses importantes ont déjà été consenties essentiellement par le Canton. Ce projet répond aux besoins de nouveaux logements.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif, vous invite donc à soutenir le plan localisé d'ensemble des Cherpines avec conviction et responsabilité.

Débat

La Présidente annonce l'ouverture du débat. Les prises de position générales seront d'abord entendues, avant de passer aux conditions et remarques du préavis.

M. Mazzola donne lecture d'une intervention écrite :

Le projet du siècle !

(Je vous préviens, vous pourriez croire que j'ai décidé de tenter de battre le récent record de 25h de discours du sénateur américain Cory Booker)

Le projet de ce siècle. Bien plus que Cressy, né au mitan du changement de millénaire.

Notre commune va vivre une des évolutions les plus marquantes de son histoire.

Notre commune qui, contrairement à ce qu'on lit souvent, n'est plus un village. Je me permets ici une petite incise pour revenir sur la définition de « village » : Agglomération rurale ; groupe d'habitations assez important pour avoir une vie propre (à la différence des hameaux).

Un village réunit des gens dans une forme de communauté, qui habite, vit et travaille dans le village, fournissant les services indispensables à une vie propre (à la différence, comme mentionné peu avant, du hameau).

Confignon n'est donc plus un village depuis la révolution qu'elle a vécu à la fin des années 50 - (1950) : le village d'alors - (la majorité de la population est agricole ou liée à des services fournis sur place, comme un service religieux, une école, des bistrots, ...) - le village d'alors voit une part immense à son échelle être déclassée : c'est la naissance progressive durant les années 60 du quartier des Hutins, de la place du village et de ce qui est resté comme... le « cœur du village ».

C'est une véritable révolution pour Confignon, car viennent s'y établir des habitantes et habitants qui n'y travaillent pas, mais y élisent seulement résidence, travaillant par exemple en ville (les logements du quartier des Hutins gardent d'ailleurs ce caractère de « logements ouvriers »).

Le village n'en est plus vraiment un et la population augmente très rapidement, avec dans les décennies suivantes la construction du lotissement que nous appelions, enfants, les « maisons roses » et de l'autre côté du chemin Sous-le-clos, les « maisons jaunes ».

Et puis bien sûr, autour de l'an 2000 : le quartier de Cressy, le psychodrame de densité et de financement qui l'accompagne et les réussites et les choses qu'on ferait sans doute différemment (je pense en particulier à l'absence de place centrale, et au manque de commerces viables, en partie en lien avec le manque de centralité et de densité).

Aujourd'hui, nous faisons face à un nouveau projet du siècle. Il est basé dans la plaine de l'Aire, un peu en dehors de notre commune à nouveau. Il est basé sur une planification cantonale depuis des décennies, dans une continuité du développement urbain.

Le principe d'un nouveau quartier a été soumis, suite à référendum, à une votation populaire. La majorité de notre commune, dont je fais partie, a voté contre, mais la majorité de la population du canton a décidé du contraire. J'étais personnellement contre, notamment par souci de préserver des terres alors agricoles.

Aujourd'hui, un énorme travail a été mené. Par les anciens conseils administratifs et par l'actuel, chacun pouvant « s'appuyer sur les épaules des géants qui les ont précédés », pour reprendre les mots d'Edmund Hillary, 1er ascensionniste de l'Everest avec Tenzig Norgay, et qui évoquait par là le travail de l'expédition suisse de 1952 qui lui avait préparé le terrain.

Aujourd'hui, nous avons un message fort d'une Conseillère administrative qui s'était pourtant, lors de la campagne de 2020, fermement opposé à ce PLQ. Un message fort, partagé par nos trois Conseillères administratives unanimes. Car aujourd'hui, nous avons un projet qui a énormément progressé : espace dévolu à l'école, diminution de la place de la mobilité individuelle motorisée, augmentation de l'arborisation et de la pleine terre. Ces éléments ont notamment pu être obtenus suite à des résolutions en commission d'aménagement.

Mais aussi un quartier qui prend soin de ses habitantes et habitants, avec la Ruche, un espace culture et social exemplaire, un centre sportif absolument fabuleux entièrement pris en charge par Plan-les-Ouates pour plus de 200 millions de francs, et puis des espaces dédiés à la jeunesse au sein de l'Ecole supérieure construite par le Canton, des parcs, des espaces verts, un jardin Robinson. Enfin, ce quartier sera desservi de manière efficace par les transports publics et il est organisé autour d'une place centrale, grande comme Trafalgar Square à Londres, et une « grande prairie » de 2.5 hectares et un parc des Charottons de 3.3 hectares, soit l'équivalent de la place de la République à Paris. Des espaces publics et des parcs très généreux qui sont nécessaire pour ce nouveau morceau de ville qui verra le jour progressivement, à partir de 2030.

Deux points que nous tenions à mentionner, en dehors des amendements qui viendront :

- La place pour du logement coopératif non-spéculatif : la Commune n'a pas de maîtrise foncière et il s'agira d'actionner notre droit d'emption pour acquérir des parcelles, de manière à pouvoir le mettre à disposition. Un point qui suscite quelques inquiétudes, mais pour lequel notre Secrétariat général nous a confirmé avoir prospecté les possibilités de financement existantes et qui devraient donner satisfaction.
- La mobilité du et autour du quartier : certaines pistes s'esquissent, mais nous attendons plus, comme l'a mentionné l'ASBEC notamment. Et nous veillerons à ce que ces éléments soient respecté quel que soit le vote de ce soir. En particulier pour la question de la préservation de la césure verte et du maintien de la route de Base à 2 voies. Je profite de ce point sur la mobilité pour rappeler qu'aujourd'hui, notre commune souffre du trafic de transit, en particulier le matin et en fin de journée. Ce trafic n'est pas prêt de s'arrêter, si on pousse les gens à habiter toujours plus loin, en France de moins en moins voisine ou dans le canton de Vaud.

Ce soir, nous discutons donc encore notre position, mais nous prenons également acte de la volonté unanime de nos Conseillères administratives, chevilles-ouvrières de ce projet depuis 5 ans, qui nous invitent à aller de l'avant.

Aller de l'avant, c'est aussi nous donner la possibilité de continuer à améliorer ce qui doit encore l'être.

Mais aller de l'avant, c'est refuser de nous faire imposer un quartier qui ne nous conviendrait pas.

Et donc aller de l'avant, c'est affirmer un message de confiance et d'optimisme. Dans un contexte mondial pour le moins tourmenté, c'est affirmer qu'on prend en compte le besoin de logement de celles et ceux qui n'ont pas la chance de disposer d'un logement adéquat et de qualité.

Car oui, et je souhaiterais terminer là-dessus : en 2025, Confignon n'est plus un village, et dans notre commune, nous avons des familles qui se sont agrandies, des familles qui se sont séparées, des jeunes qui quittent leur famille ou des personnes âgées dont le logement ne convient plus à leur mobilité. Et notre responsabilité est de fournir à ces familles, de fournir à ces personnes âgées handicapées dans leur mobilité; de fournir à ces parents en séparation qui ne peuvent plus accueillir leurs enfants chez eux faute d'un logement adéquat et doivent aller habiter jusque dans la vallée verte par exemple; de fournir à tous ces habitants et toutes ces habitantes de notre région, des logements de qualité dans un quartier bien conçu ; ceci justement pour préserver ce qui fait la force de Confignon aujourd'hui, la qualité de vie de notre commune.

M. Barcellini rejoint M. Mazzola sur un point, il s'agit d'un jour très important pour Confignon. Que l'on aime ce développement ou pas, il est inédit pour une commune de sa taille. Demain Confignon est assez clair sur les conditions du développement, affinées par les amendements supplémentaires des

commissions. M. Barcellini souhaite donner la position globale de son groupe. Chacun sera ensuite libre de compléter et de voter comme bon lui semble.

Il faut savoir que le plan est le fruit de mauvaises décisions prises, notamment par nos autorités communales en faveur d'une plus grande densification en 2017, acceptant d'ajouter 1000 logements aux 3000 déjà prévus (on parle de l'ensemble du quartier). Ce n'est pas par hasard que notre parti est né, devant les désaccords en termes d'aménagement généralement, plus particulièrement sur ce quartier de surdensification, de l'impact sur les finances, les infrastructures et équipements publics.

Depuis 2020, nous avons collectivement obtenu de nombreuses modifications au plan de quartier, pour corriger ces erreurs initiales, notamment au travers des résolutions 185 et 210. Le triplement de l'école primaire, la crèche en site propre, une première baisse de la densité de 3'150 à 2'700 logements (pour le PLQ d'ensemble de ce soir), des questions d'arborisations et bien d'autres. Il y a eu de la sensibilisation des acteurs à la durabilité. Il y a encore l'étude en cours pour favoriser la mobilité douce et diminuer le trafic au cœur du quartier.

Le dernier gros sujet en date a été le financement, avec le planificateur financier, que nous avons porté et soutenu et qui aurait dû être abordé bien en amont. Le travail du mandataire a été efficace et a permis, enfin, d'avoir un dialogue constructif avec le Canton. Si et seulement si toutes les étapes sont respectées, nous pouvons régler la question du financement, y compris sur la durée, avec les charges. Le plan du « run » semble réaliste, mais je vous avoue ne pas avoir eu le temps de le vérifier dans le détail.

Suite à cela, un travail important a été réalisé permettant au Conseil administratif de discuter avec le Canton de la faible capacité financière de Confignon. Nous savons que la bataille était difficile mais les résultats sont positifs dès lors que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pourrait entrer en matière sur le versement exceptionnel d'un montant de 60 millions à Confignon pour financer l'école primaire, soit le plus gros investissement du quartier. Les autres solutions de financement nous paraissent également réalistes. Elles devront bien entendu se concrétiser. Il est vrai, si par exemple le Grand Conseil venait à refuser la subvention d'investissement de 60 millions, Confignon ne pourrait tout simplement pas construire ce quartier.

Il est évident qu'il y a encore beaucoup de travail à venir pour améliorer encore la qualité de vie de ce quartier lors de l'élaboration des PLQ de détails. Ces PLQ de détails devront également être validés et soumis à référendum. Par conséquent, ils restent un levier important dans les négociations avec le Canton.

Remercions ici le travail effectué par notre Conseillère administrative, Elisabeth Uldry Frossard, et l'administration, renforcée de personnes compétentes pour suivre ce dossier et défendre les intérêts de la commune. Remercions particulièrement Mme Khaghani et M. Morand. Leur recherche de solutions est essentielle.

M. Tournier apporte un complément aux propos de M. Mazzola en donnant lecture d'une intervention écrite :

Qui paie décide, qui décide paie. C'est ainsi que l'on peut synthétiser le principe de l'équivalence fiscale chère en Helvétie, et qui définit ma foi assez bien les responsabilités des acteurs concernés dans la construction des Cherpines. Ici, le Canton a décidé lors de la votation de 2011 de déclasser les terrains des concernés des Cherpines, il paiera donc.

Avec ou sans nous, les Cherpines se feront. Mais, il nous paraît approprié et responsable d'accompagner positivement le développement de ce quartier important. Par courrier, le Conseiller d'Etat Hodgers s'engage quant aux financements possibles, via différents fonds disponibles aux fins qui nous intéressent. De cet engagement quasi-tacite, quelle part à la confiance ? Car en effet, des engagements sont souhaités, mais à ce stade, doivent encore être validés par les fondations concernées. Oui, la parole d'un Conseiller d'Etat compte, et nous voulons pouvoir compter dessus.

Investir aux Cherpines, c'est aussi créer de l'actif, du patrimoine pour la commune, et accessoirement, du logement. Si le Canton paiera, il est normal que Confignon fasse sa part, tenant compte notamment de

revenus fiscaux futurs estimés à environ 12 millions qui permettront l'absorption de la dette créée pour cet investissement conséquent.

C'est donc en confiance que Voie de gauche se positionnera favorablement à ce PLQ d'ensemble.

M. Kormann tient à souligner un point important. Ce nouveau quartier se fera, réalité connue depuis 14 ans et l'issue du référendum cantonal de 2011. La question n'est donc pas de choisir entre des champs de carottes et un nouveau quartier, elle a été tranchée par la population genevoise, et **M. Kormann** ne peut s'empêcher de remarquer que plus les gens habitaient loin des Cherpines, plus ils y étaient favorables. La vraie question qui préoccupe depuis des années est donc de savoir si ce quartier se fera avec ou sans la Commune, avec ou sans ses propositions. Pour sa part, et en accord avec le groupe Voie de gauche, **M. Kormann** considère que toutes les années de travail et de négociations, et les propositions qui en découlent, doivent maintenant être validées pour créer un projet de quartier de qualité, comprenant des équipements au service de la population tels que des logements de différentes typologies, des possibilités pour les coopératives d'habitation qui sont attendues par de nombreuses personnes dans la commune, un foyer culturel dont il a déjà été fait mention, des équipements sportifs comprenant notamment une piscine scolaire. Toutes ces infrastructures seront au service de la population, de ceux qui cherchent péniblement à se loger dans le canton et bénéficier d'un cadre de vie harmonieux.

La Commune a obtenu il y a quelques années que le tram 15 soit construit avant le nouveau quartier. C'est maintenant chose faite, le tram circule majestueusement au milieu d'un grand espace en devenir.

Pour ne pas freiner inutilement l'avenir de la commune, et ne pas perdre les avancées obtenues, notamment en termes de participation financière du Canton, pour offrir à la population un quartier équilibré et écologiquement responsable, **M. Kormann** votera en faveur du PLQ d'ensemble, et invite les membres du CM à en faire de même.

En l'absence d'autres remarques d'ordre général, **la Présidente** propose de passer aux différentes remarques du préavis du CA, et de les voter point par point sans prise de parole à moins d'une demande d'amendement, puisqu'elles ont déjà été reprises dans les différentes commissions. Elle propose également de limiter les prises de parole à une par groupe pour les amendements proposés par les commissions. Les éventuelles propositions d'amendements supplémentaires se feront dans un deuxième temps, après les préavis du CA et des trois commissions concernées. Pour des raisons de clarté, le tableau des préavis est affiché à l'écran.

Préavis du CA

1. Afin de garantir un endettement de la commune à hauteur maximale de 200% de ses revenus

M. Barcellini remarque qu'au point b (« Obtenir la réalisation des axes de mobilité et des réseaux par les futurs promoteurs, au minimum à hauteur de la taxe d'équipement et prévoir la remise de ces ouvrages gratuitement au domaine communal »), il n'est plus nécessaire de mentionner « à la hauteur de la taxe d'équipement » suite au tout-ménage qui a été envoyé.

Après des échanges d'éclaircissement sur la procédure de vote, **la Présidente** établit que les points seront soumis tels qu'énoncés dans le tableau, et commence par soumettre le point 1 et ses quatre lettres a, b, c et d, au vote.

➤ **Le point 1 du préavis du CA est accepté à l'unanimité des 18 votants.**

2. Modifier l'article 1, alinéa 5, du Règlement du PLQ, de sorte que la relocalisation des droits à bâtir reste possible lors de l'élaboration des PLQ de détail, avec l'accord de l'ensemble des partenaires (Canton, communes, propriétaires, promoteurs) si des raisons urbanistique ou architecturale le justifient ou si la protection du patrimoine ou un autre motif d'intérêt général l'impose

➤ **Le point 2 du préavis du CA est accepté à l'unanimité des 18 votants.**

3. Obtenir la modification de l'article 3 :

Étant donné la longueur des propositions du point 3, la **Présidente** n'en donne pas lecture et le soumet au vote.

➤ **Le point 3 du préavis du CA est accepté à l'unanimité des 18 votants.**

4. *Élaborer un concept de mobilité innovant, ambitieux en termes de durabilité pour le quartier, avant le démarrage du/des PLQ de détails ultérieurs*

➤ **Le point 4 du préavis du CA est accepté à l'unanimité des 18 votants.**

5. *Disposer de parkings centralisés et mutualisés afin de réduire le trafic TIM dans le quartier et favoriser la mobilité douce*

➤ **Le point 5 du préavis du CA est accepté à l'unanimité des 18 votants.**

6. *Installer des systèmes séparant les différentes eaux afin de séparer les fluides*

M. Mazzola déclare que le groupe Voix de Gauche est intéressé par ces solutions qui consistent à séparer les eaux dites grises de celles dites jaunes. Néanmoins, il est su que des obstacles techniques existent, et surtout, il s'agit de questions qui ne sont pas réglées dans un PLQ d'ensemble, mais dans un PLQ de détail. Le groupe soutient donc l'idée, mais elle n'a pas à figurer à ce niveau. **La Présidente** remercie M. Mazzola pour sa remarque mais indique que le point sera néanmoins voté étant donné qu'il est inclus dans le préavis du CA.

➤ **Le point 6 du préavis du CA est accepté par 10 voix pour et 8 abstentions.**

7. *Optimiser le concept de gestion des matériaux dans le but de réduire au minimum les mouvements de camions de chantier, les volumes de matériaux importés/exportés*

➤ **Le point 7 du préavis du CA est accepté par 10 voix pour et 8 abstentions.**

8. *Fixer un objectif minimum de 45% de surfaces de sols naturels (pleine terre) pour le PLQ d'ensemble des Cherpines et préciser les notions d'espaces libres, de pleine terre et de sols naturels*

➤ **Le point 8 du préavis du CA est accepté par 11 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.**

9. *Préserver les arbres majeurs et un maximum d'arbres existants, que ce soit sur les futures zones du domaine public que dans les pièces urbaines objets du/des PLQ de détails ultérieurs. Respecter le taux de 30% de canopée inscrit dans la stratégie cantonale d'arborisation*

➤ **Le point 9 du préavis du CA est accepté à l'unanimité des 18 votants.**

Préavis de la CFAS

Obtenir une subvention du fonds de compensation des mesures d'aménagement alimenté par la taxe sur la plus-value foncière pour le financement de la crèche (point 1, lettre e)

M. Barcellini établit que la crèche est un des équipements importants qui n'est pas encore complètement financé. Il reste encore 11 millions après les subventions du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU). Cependant, selon la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la Commune peut bénéficier des subventions liées au fonds de compensation des mesures d'aménagement alimenté par la taxe sur la plus-value foncière prélevée par le Canton pour chaque mètre carré de zone agricole déclassée en zone de développement, ce qui est le cas des Cherpines et ce qui représenterait une dizaine de millions de francs pour Confignon.

M. Mazzola confirme qu'il s'agit d'un élément qui figure dans la loi, ce qui le fait douter du besoin de l'inscrire comme recommandation.

La Présidente conclut qu'il s'agit davantage d'un rappel, et le soumet au vote.

- **Le point 1, lettre e du préavis de la CFAS est accepté par 7 voix pour et 11 abstentions.**

En cas de refus de cette modification par la commune de Plan-les-Ouates, la commune de Confignon refuse le report des droits à bâtir produits par la pièce D sur le territoire de Confignon tel que défini dans le tableau de répartition des droits à bâtir du règlement du PLQ d'ensemble (point 3)

- **Le point 3 du préavis de la CFAS est accepté par 7 voix pour et 11 abstentions.**

Préavis de la CAM

Compléter avec : « il doit comprendre notamment des axes d'accès de MD en site propre, confortables, généreux et sécurisés. »

M. Barcellini avance qu'il faut souligner cet article plus clairement en le précisant, aussi afin de prendre de bonnes habitudes en matière de mobilité douce. Il s'agit de proposer des voies modernes, et non simplement des traits d'un mètre trop souvent utilisés par le Canton. Aucune des présentations en commission n'a clarifié ce point de manière satisfaisante, il a même été question de cohabitation piétonne, ce qui a quelque peu inquiété la commission. Il s'agit aussi d'un élément que plusieurs associations ont soulevé.

- **La proposition de la CAM est acceptée par 15 voix pour et 2 abstentions (une personne était absente au moment du vote).**

Les voies de circulation ouvertes au TIM devront être en régime/zone 20km/h

M. Mazzola indique que pour le moment, le schéma de circulation en « U » se trouve en zone 30km/h. La CAM était unanime sur l'intérêt de le passer en zone de rencontre limitée à 20km/h, qui permet une autre utilisation de l'espace public.

- **La proposition de la CAM est acceptée par 17 voix pour et 1 abstention.**

Éviter d'avoir des voies de circulation ouvertes aux TIM transverses de manière à permettre un accès aux écoles et à l'Aire sans traverser de voies de circulation

M. Mazzola explique que cette recommandation vise à transformer le « U » en deux « I », un élément ajouté en commission sur proposition de l'administration. Ainsi, le « U » censé desservir le quartier verrait sa partie transversale coupée, ce qui permettrait non seulement de rejoindre le centre de quartier à pied, mais également le bord de l'Aire.

M. Kormann ajoute qu'il a lui-même vécu 20 ans dans la Cité du Lignon, qui comportait entre 8'000 et 10'000 habitants, et la réussite de voies de circulation piétonnes qui ne croisent jamais une voie routière était particulièrement remarquable, ce que la Commune n'a pas réussi à faire dans le petit quartier de Cressy. M. Kormann se déclare ainsi favorable à la proposition.

- **La proposition de la CAM est acceptée à l'unanimité des 18 votants.**

Dans le cadre d'une éventuelle nouvelle ligne de bus tangentielle, préserver la césure verte de la création de toute nouvelle route

Mme Joliat concède que la césure verte ne fait pas partie du PLQ d'ensemble, mais elle est mentionnée dans les conventions signées en 2017 entre les différents CA et le Canton. Il est question d'un bus tangentiel qui rejoindrait les Cherpines à Cressy, et qui passerait par la césure verte, ce qui n'est pas acceptable après que Confignon s'est battue pour ladite césure verte.

M. Barcellini appuie les propos de Mme Joliat et avance qu'il n'est pas envisageable d'ignorer cet aspect. Le CM s'est souvent prononcé en rappelant son attachement à cette césure.

- **La proposition de la CAM est acceptée par 16 voix pour et 2 abstentions.**

Tirer expérience du Rolliet et fixer le taux de stationnement à 0,6 et l'accompagner de mesures incitatives (centrale mobilité, autopartage, etc.) via une convention à définir

M. Friot indique que selon la loi, le taux de stationnement pour ce quartier se situe à 0,8 places par logement. Plan-les-Ouates expérimente pour le quartier du Rolliet un taux plus bas de 0,6 accompagné de nombreuses mesures telles que des parkings centralisés et mutualisés, une centrale de mobilité qui permettra de faciliter la location de différents types de véhicules, organiser du covoiturage et encourager les habitants à la mobilité douce et active. La proposition est de reprendre ces mesures pour les Cherpines.

Mme Schmidt rapporte que son groupe se questionne beaucoup sur les modalités qui seront appliquées avec cet indice de 0,6 places par logement. Il s'agit d'un objectif ambitieux mais aussi contraignant, dans la mesure où il implique de parfois arbitrer des priorités. La question se pose de savoir s'il est possible d'effectuer ces arbitrages de manière harmonieuse. De fait, le groupe Le Centre n'est pas très favorable à la diminution de 0,2 de l'indice.

M. Mazzola annonce que son groupe est favorable sur le principe, sachant que l'augmentation du nombre de voitures par famille diminue drastiquement. Il est ici question de 0,8 ou 0,6 voiture par logement. Selon les échos des secrétaires généraux en commission, il y aurait une « marche arrière » sur cet élément contraignant, car il nécessite des mesures d'autopartage très proactives et dynamiques. Il y a donc une liberté de vote sur ce point pour le groupe Voix de gauche.

En l'absence d'autres remarques ou questions, **la Présidente** passe au vote :

Par 7 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions, le CM approuve la proposition relative au taux de stationnement.

Étudier des solutions alternatives pour les bassins de rétention actuellement situés au bord de l'Aire de manière à préserver la faune et la flore

M. Reverchon indique que l'idée est de disposer de bassins qui soient mieux intégrés au système de l'Aire et à la forêt riveraine, afin qu'ils puissent accueillir plus de diversité en plus de leur rôle de rétenteur d'eau.

En l'absence d'autres remarques ou questions, **la Présidente** passe au vote :

Par 10 voix pour et 8 abstentions, le CM approuve la proposition relative à l'étude de solutions alternatives pour les bassins de rétention actuellement situés au bord de l'Aire de manière à préserver la faune et la flore.

Prévoir un nombre suffisant de places en secondaire I (Cycle d'orientation), que ce soit en site propre ou partagé avec le secondaire II

M. Barcellini relève que l'audition du DIP en commission n'a pas permis de rassurer sur la qualité des planifications cantonales en lien avec le secondaire I. Un rapide calcul permet de se rendre compte que les besoins en termes de cycle d'orientation seront assez élevés pour les 20-25 prochaines années, sachant qu'il faut 15 ans pour planifier un cycle. Il est donc nécessaire de réfléchir dès à présent pour offrir aux élèves une éducation de qualité. Le groupe Demain Confignon veut également rappeler son attachement à la « ville du quart d'heure », qui prône la durabilité. Il s'agit en ce sens de ne pas ajouter des bus pour transporter des gens plus loin alors qu'ils pourraient rester sur place. Enfin, il convient de noter que les autorités de Plan-les-Ouates partagent les mêmes inquiétudes car elles demandent également au Canton de vérifier les besoins pour la région du sud de l'Aire, le cycle des Voirets étant déjà en surcapacité.

M. Mazzola relève que cet amendement semble faire l'objet d'un consensus. À ses yeux, il est absurde de construire un cycle à St-Mathieu et de prévoir un bus pour que les enfants des Cherpines se rendent au Vuillonnex. Il n'y a en revanche pas de cycle prévu dans le quartier des Cherpines et le cycle du Vuillonnex desservira toute la zone. Bien que le groupe Voix de gauche soit d'accord sur le principe de la « ville du quart d'heure », cet amendement ne le résoudra pas. Les membres du groupe Voix de gauche a dès lors également une liberté de vote sur cet amendement.

Mme Schmidt indique que le groupe Le Centre se questionne lui aussi sur le projet du DIP et l'affectation du bâtiment de l'ESII qui est déjà réfléchi sans motif bien arrêté comme Mme Hiltbold l'a présenté. Mme Schmidt doute que la Commune bénéficie d'une marge de manœuvre pour négocier de nouvelles classes dans le bâtiment de l'ESII. Le groupe Le Centre reste donc dubitatif.

En l'absence d'autres remarques ou questions, la **Présidente** passe au vote :

Par 7 voix pour et 11 abstentions, le CM accepte la proposition de prévoir un nombre suffisant de places en secondaire I, que ce soit en site propre ou partagé avec le secondaire II.

Maintenir la route de Base à 2x1 voies

M. Mazzola rappelle que l'audition de l'ASBEC a permis de démontrer que toutes les pénétrantes qui entrent dans la Ville de Genève sont à 2x1 voies (M. Mazzola pense par exemple aux Acacias). Cela crée un « aspirateur » à voitures et un bouchon à l'entrée de Lancy notamment. Il semblait donc important de maintenir cette recommandation qui se trouve presque à la limite du PLQ. Il s'agit d'une question de principe, la route de Base étant une route cantonale.

M. Barcellini soutient les propos de son préopinant en relevant que cela ne ferait que reporter le goulet d'étranglement qui se trouve un peu plus loin. En revanche, cette mesure change la donne au niveau de la qualité de vie des habitants du quartier.

En l'absence d'autres remarques ou questions, la **Présidente** passe au vote :

La proposition visant à maintenir la route de Base à 2x1 voies est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents du Conseil municipal.

Acter que les 18 recommandations du plan guide ne sont plus contraignantes

M. Mazzola rappelle que cette proposition a notamment été mise en avant par l'ANPVA. En résumé les 18 recommandations du plan guide ne sont plus inscrites formellement dans le règlement. Le groupe Voix de gauche tenait à acter le fait qu'elles ne sont plus contraignantes, ce qui permet d'avoir plus de liberté sur l'orientation des îlots.

M. Mottier relève que pour se donner des marges de manœuvre architecturales pour les PLQ de détail, il est nécessaire que ces recommandations ne soient plus contraignantes, ce qui permettrait d'avoir une volumétrie variée lors des MEP (mandats d'étude parallèle).

En l'absence d'autres remarques ou questions, la **Présidente** passe au vote :

La proposition visant à acter que les 18 recommandations du plan guide ne sont plus contraignantes est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents du Conseil municipal.

Prévoir une distance à l'Aire des nouveaux bâtiments de : « distance réglementaire 30m + 4x hauteur du bâtiment »

M. Mazzola fait part d'une prise de position personnelle. M. Mazzola s'était enquis de l'intérêt de mettre les bâtiments plus en contrebas. La question de savoir si cela préserve mieux la nature reste ouverte (M. Mazzola prend l'exemple des Tours du Lignon, qui sont très proches de la zone naturelle). M. Mazzola s'abstiendra donc de voter à titre personnel.

En l'absence d'autres remarques ou questions, la **Présidente** passe au vote :

Par 10 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, le CM accepte la proposition qui consiste à prévoir une distance à l'Aire des nouveaux bâtiments de : « distance réglementaire 30m + 4x hauteur du bâtiment ».

Revoir l'IUS à 1,1 compte tenu du report important des droits à bâtir de la pièce D, conformément à la directive de l'OU, dérogation prévue à l'article 3.2

M. Barcellini relève qu'il est dit depuis un certain temps que les problèmes des Cherpines sont liés à une trop forte densité dans le seul but de maximiser le logement. En revanche, la discussion d'espèce ne

s'inscrit pas dans des plans mais dans la réalité. Factuellement, l'IUS du PLQ Cherpines est de 1,2 tandis que l'indice de densité du quartier est de 2,5, soit 35 % de plus que le quartier de Saint-Mathieu où l'IUS est de 1,8. L'indice de densité est très élevé aux Cherpines en raison du report des droits à bâtir de la pièce D (qui contiendra divers aménagements sportifs et culturels). L'OU prévoit dans sa directive sur l'IUS une dérogation dans le cas où un PLQ prévoit une surface importante pour les équipements publics, ce qui est le cas pour les Cherpines. Le Canton peut donc diminuer l'IUS à 1,1, ce qui passerait le nombre de logements de 2'700 à 2'400 dans ce PLQ d'ensemble.

Mme Joliat souligne que la densité prévue pour le quartier a entraîné de vives réactions. En l'espèce, il n'est pas nécessaire de passer une zone agricole en zone à bâtir pour faire des petits logements. Le Canton s'est positionné dessus. À noter que lorsque le Conseil municipal se prononce sur un PLQ d'ensemble, il se prononce également sur la densité.

Mme Schmidt revient sur la notion de qualité évoquée par M. Barcellini. La qualité de vie ne concerne pas seulement la densité, et les PLQ de détail permettront de tendre vers une bonne qualité de vie. Le groupe Le Centre n'est donc pas favorable à aller à l'encontre des décisions et négociations effectuées avec Berne ou le Canton pour avoir un taux de densité inférieur à celui exigé par la Confédération. Il sera nécessaire de travailler de façon étroite et intense pour avoir des PLQ de détail qui répondent à ce besoin de logements et d'espaces de qualité malgré l'indice.

M. Marti rappelle que le peuple s'est prononcé pour la dézone de ce secteur avec un IUS de 1. En l'espèce, l'IUS projeté est supérieur à celui qui a été voté par la population.

En l'absence d'autres remarques ou questions, **la Présidente** passe au vote :

Par 11 voix contre et 7 voix pour, le CM refuse la proposition qui consiste à revoir l'IUS à 1,1 compte tenu du report important des droits à bâtir de la pièce D, conformément à la directive de l'OU.

Préavis de la CDEE

Étudier des systèmes permettant la séparation et la valorisation des différents fluides

M. Reverchon explique que l'idée est de changer le verbe « installer » par « étudier » car tout n'est pas forcément possible actuellement au niveau législatif. Dans un quartier qui se veut le plus durable, il y aura 2 millions de litres d'eau qui seront conduits par jour aux Cherpines. Il est toujours intéressant de « réviser » l'eau et son réemploi, en sachant que cette eau aura de plus en plus de valeur dans les décennies à venir.

En l'absence d'autres remarques ou questions, **la Présidente** passe au vote :

Par 10 voix pour et 7 abstentions (une personne n'était pas présente), le CM accepte la proposition consistant à étudier des systèmes permettant la séparation et la valorisation des différents fluides.

Mme Gabus-Thorens note qu'il y a deux amendements (un du Conseil administratif et un du Conseil municipal) sur le même sujet. **La Présidente** relève qu'il faudra faire un choix entre le terme « installer » et le terme « étudier ». Pour **M. Reverchon**, il semble logique de remplacer le verbe « installer » par « étudier ». **M. Mazzola** relève qu'il s'agit d'un amendement qui remplace celui proposé par le Conseil administratif.

La Présidente conclut que ce point est accepté puisqu'il a déjà été voté.

Poursuivre les travaux du COPIL de l'Aire visant à trouver un équilibre entre zones ouvertes et zones protégées, au vu de la future pression humaine

M. Reverchon indique que, au vu du nombre d'habitants prévus, il est nécessaire de préserver le vallon qui fait partie de l'identité de la commune et du futur quartier. La commune joue donc un rôle privilégié pour trouver un équilibre entre la nature et l'homme.

M. Mazzola déclare que le groupe Voix de gauche soutient les travaux du COPIL de l'Aire, bien qu'indépendants du quartier car ils concernent également les communes adjacentes à Confignon. Le

groupe Voix de gauche est donc favorable sur le principe mais n'est pas forcément à l'aise à l'idée de le faire figurer dans la délibération en question.

En l'absence d'autres remarques ou questions, la **Présidente** passe au vote :

Par 7 voix pour, 2 voix contre et 9 abstentions, le CM accepte la proposition consistant à poursuivre les travaux du COPIL de l'Aire visant à trouver un équilibre entre zones ouvertes et zones protégées, au vu de la future pression humaine.

Viser la neutralité carbone dès le début de la construction du quartier en privilégiant l'utilisation des matériaux à faible impact climatique comme le bois

M. Barcellini souligne que cette proposition reprend mot pour mot l'un des éléments qui se trouvait dans la résolution 210. L'idée est de faire figurer clairement cet élément climatique essentiel. Pour rappel, le bois ne coûte pas plus cher et il est important qu'il soit prévu dès le début. A noter également que le quartier produirait 2 tonnes de CO₂ alors que la moyenne est de 4 tonnes. Cela est peu convaincant dans le sens où le point de départ est excessivement large pour arriver à un résultat loin de l'objectif 2050 de la neutralité carbone. Il convient donc de rappeler ce point dès le départ, au moment de la construction du quartier.

Mme Joliat annonce que le groupe Voix de gauche n'est pas contre cette proposition, bien au contraire. Plusieurs motions ont été votées en ce sens. En revanche, il reviendra au Conseil municipal de se rappeler dans le cadre de la votation des PLQ de détail qu'il faudra prôner de tels matériaux. Cependant, la présente séance n'est pas le lieu idoine pour parler des matériaux qui seront utilisés.

M. Mazzola rappelle que la motion avait été déposée en début de législature et qu'elle s'appliquait à toute la commune. A noter que les constructions devraient commencer en 2030 après l'adoption des PLQ de détail.

En l'absence d'autres remarques ou questions, la **Présidente** passe au vote :

Le nombre de voix pour et le nombre de voix contre étant à égalité (9 voix à chaque fois), la Présidente tranche contre la proposition de viser la neutralité carbone dès le début de la construction du quartier en privilégiant l'utilisation des matériaux à faible impact climatique comme le bois. Cette dernière est donc refusée par le CM par 10 voix contre et 9 voix pour (la voix de la Présidente compte double).

Amendements supplémentaires

Amendement de Mme Schmidt relatif aux déplacements des Personnes à mobilité réduite (PMR)

Mme Schmidt propose un amendement supplémentaire au point 4 relatif au concept de mobilité. Comme certains le savent déjà, Mme Schmidt a à cœur les enjeux des PMR. Or, à la lecture des propositions, il ne semble pas qu'un point traite particulièrement de cette question alors que la mobilité réduite est un élément primordial dans un nouveau quartier, en particulier au démarrage de ce dernier. La Commune vient de choisir de limiter les accès dans ce nouveau quartier puisqu'il y aura deux entrées perpendiculaires, ce qui impliquera une gestion fine de la circulation dans l'espace. Il faudra rapidement envisager un sous-sol conséquent. Pour rappel, l'idée de réduire la circulation est de garantir plus de sécurité. La circulation sera peu fréquente (véhicules d'urgence, déménagements, livraisons). En revanche, les PMR ont besoin de se déplacer au quotidien. Ce point ne doit donc pas être à négliger dès à présent. Mme Schmidt propose dès lors d'ajouter l'amendement suivant : « Prévoir à tous les stades du projet une prise en compte des problématiques des déplacements des PMR, au besoin en mandant des spécialistes du domaine ». Mme Schmidt précise que ces enjeux ne concernent pas que les personnes en situation de handicap mais également les personnes âgées et les personnes avec un problème de santé temporaire.

M. Marti soutient la proposition mais regrette qu'elle n'ait pas été discutée en commission pour y inclure les personnes malvoyantes et malentendantes.

En l'absence d'autres remarques ou questions, la **Présidente** passe au vote :

L'amendement proposé par Mme Schmidt est accepté à l'unanimité des 18 membres présents du Conseil municipal.

Retour sur le point 1, lettre b discuté au préalable (préavis du Conseil administratif)

M. Barcellini propose d'enlever dans la phrase « Obtenir la réalisation des axes de mobilité et des réseaux par les futurs promoteurs au minimum à hauteur de la taxe d'équipement et prévoir la remise de ces ouvrages gratuitement au domaine communal » les termes « au minimum à hauteur de la taxe d'équipement » puisque cette partie n'a plus de raison d'être suite à l'envoi du tout-ménage.

M. Mazzola aimerait obtenir une explication du Conseil administratif. **Mme Uldry-Fossard** explique que ce minimum n'est plus d'actualité puisque les coûts seront pris en charge (ils se montent à 43 millions) en supprimant la taxe d'équipement. Cette partie de la phrase n'a plus lieu d'être. **Mme Gabus-Thorens** ajoute que dans le cas où un financement n'aurait pas été possible, il y aurait eu 75% de financement assuré par le Fonds intercommunal d'équipements (FIE). Si les promoteurs assument les coûts à 100%, le financement par le FIE tombe.

En l'absence d'autres remarques ou questions, **la Présidente** passe au vote :

Par 15 voix pour et 3 abstentions, le CM accepte cette proposition de modification.

Amendement sur l'article 1 alinéa 5

M. Mazzola propose un amendement qu'il avait déjà déposé en commission mais qu'il tient à réitérer en l'espèce. Pour rappel, une image directrice alternative avait été mandatée par le groupement GD Cherpines SA au bureau d'architecte Liengme Mechkat, très avancé sur les questions écologiques.

L'image présentée (qui n'était pas l'image finale) était intéressante car elle conserve la densité et la redistribue de manière différente. **M. Mazzola** propose donc de se donner les moyens de considérer cette alternative dans les phases ultérieures et d'ajouter au point 2 des recommandations (qui fait mention de l'article 1 alinéa 5 du règlement sur les droits à bâtir) la phrase suivante : « se donner la latitude de prendre en compte dans les phases ultérieures l'image directrice produite par GD Cherpines SA ».

Mme Gabus-Thorens relève que cette question diffère du point 2 et ne peut de fait pas être liée à celui-ci. **M. Mazzola** affirme le contraire puisque le point 2 évoque la possibilité de relocaliser des droits à bâtir. S'ils ne peuvent pas être relocalisés, ils ne peuvent pas être redistribués comme proposé notamment dans l'image directrice alternative produite par GD Cherpines SA. L'idée principale est de tenir compte du travail réalisé par le groupe Liengme Mechkat.

La Présidente propose de voter sur le principe de cette proposition avant d'en définir l'emplacement le plus idoine.

M. Barcellini confirme que cet objet a bien été discuté en commission. Il juge que l'image proposée est intéressante. La commission ne l'avait pas accepté pour ne pas avoir les mains liées par rapport à l'image de GD Cherpines SA mais avait plutôt insisté sur la nécessité d'étendre les 18 règles susmentionnées et de répartir les droits à bâtir entre les pièces sans aller plus loin.

M. Mottier estime qu'il serait judicieux de consulter GD Cherpines SA dans le cadre du Mandat d'études parallèle (MEP), afin de disposer d'un maximum d'idées et de projets.

En l'absence d'autres remarques ou questions, **la Présidente** passe au vote :

Par 11 voix contre, 6 pour et 1 abstention, le CM refuse la proposition d'amendement amenée par M. Mazzola.

Tour de table avant le vote final

La Présidente ouvre le tour de table, qui sera pour rappel suivi d'une brève interruption de séance comme demandée par M. Barcellini afin que les groupes puissent tenir des discussions en bilatérale.

M. Barcellini expose son point de vue personnel sur le PLQ. Un travail conséquent a eu lieu pour améliorer ce quartier, ce que M. Barcellini tenait à souligner en préambule. Il est néanmoins fâché car le projet a été mal mené par le Canton depuis son origine. Il a souvent été rappelé à la Commune qu'il ne fallait pas aborder les questions qui fâchent à savoir les besoins en termes d'éducation, de crèche, de finances ou encore de mobilité. Un dernier point ne semble par ailleurs pas abouti au sens de M. Barcellini alors qu'il est néanmoins demandé ce soir au Conseil municipal de se prononcer et de faire confiance. M. Barcellini perçoit un certain amateurisme. Le Canton, en particulier M. Hodgers, sont victimes dans cette fuite en avant du tout logement au prix de l'éducation, de la qualité de vie et des petits propriétaires. De surcroît, le Conseil municipal doit se prononcer avant de valider le plan directeur communal qui est en discussion depuis plus de 5 ans. Or, ce PDCom, qui donne une vision globale de l'avenir de la commune, devrait venir avant les PLQ. Pour M. Barcellini, il faut se demander quel problème est à résoudre. Pour rappel, un logement locatif médian à Genève se monte à CHF 1'350.- et un 4 pièces à CHF 1'450.-.

Par ailleurs, **M. Barcellini** estime que le plan fonctionne très mal car il ne permet pas la location de la ressource logement (autrement dit, le prix est trop bas par rapport au marché de l'offre et la demande), ce qui conduit à une sous-utilisation de 10 à 15 % des appartements. Construire plus ne sert à rien à part dégrader la qualité de vie des concitoyens. M. Barcellini se demande donc s'il faut continuer à « remplir le tonneau des Danaïdes », ce dont M. Barcellini n'est pas très convaincu. Le plan directeur cantonal 2030 prévoit 100'000 habitants supplémentaires, la vision territoriale prévoit une fourchette entre 100'000 et 150'000 habitants pour 2050 sans toucher à la zone agricole. Or, cela ne résout pas le problème. Au-delà des amendements proposés ce soir, il faut pour M. Barcellini une vision sur les objectifs, une garantie de mixité sociale et un marché du logement qui fonctionne. Il termine par la citation suivante « je ne m'explique pas ce que je ne comprends pas », expliquant que sans le « pourquoi », M. Barcellini ne pourra pas donner de suite car cela ne fait pas de sens pour lui ou ses enfants.

M. Francey émet une remarque au nom du PLR. Considérer le plan financier qui se base sur des pistes ou éventuelles solutions envisagées par M. Hodgers mais sans aucune confirmation officielle (même pas par un seul Conseiller d'Etat) n'est pas suffisant. Le fait de vouloir subventionner la commune à 60 millions de francs et le conditionner à l'augmentation du centime de 46 à 48 est inacceptable pour le PLR.

M. Tournier rappelle que, lors du vote sur la diminution du centime, son collègue était favorable à cette diminution, à l'inverse du groupe Voix de gauche qui jugeait également qu'il serait de bon ton de le réaugmenter lorsque cela sera nécessaire. Pour paraphraser Albus Dumbledore, « toute aide sera apportée à qui la demande ».

M. Francey relève que la condition d'augmenter le centime de 46 à 48 pour obtenir une subvention de 60 millions de francs n'a rien à voir avec les besoins des communiers. Il s'agit d'une condition imposée telle quelle à la Commune. Le groupe PLR est prêt à rediscuter du centime pour les besoins réels des habitants de Confignon.

Mme Gabus-Thorens précise qu'un montant de l'ordre de 80 millions est déjà assuré par les fonds FIDU, FIA et FIE, dont notamment 17 millions pour l'école. La Commune a reçu un courrier de M. Hodgers. Ses services travaillent déjà pour préparer le projet de loi relatif aux 60 millions supplémentaires destinés à la construction de l'école (un projet de loi qui vise à accorder une subvention extraordinaire à la commune de Confignon). De dire qu'il ne s'agit que de promesses est faux. La place des Cherpines fait également partie d'une mesure du projet d'agglomération et l'objet d'un financement qui est assuré. Mme Gabus-Thorens alerte sur l'impact qu'un refus pourrait avoir sur les promesses qui ont été faites. Mme Gabus-Thorens laisse le Conseil municipal juger si la commune de Confignon peut se permettre cela.

Mme Schmidt rejoint les positions de tous ses collègues. Il n'est pas facile de voir s'ériger un quartier d'une densité par endroits assez « folle ». Mme Schmidt encourage M. Barcellini à candidater au Grand Conseil afin qu'il ait plus d'impact au niveau de la politique du logement à Genève. Confignon est victime de disposer d'un grand terrain qui a pu être déclassé pour y construire des bâtiments. Pour Mme Schmidt, il faut être très exigeant avec les PLQ de détails pour que ce qui s'érige le soit de manière idoine avec le meilleur résultat possible.

Mme Uldry-Fossard se permet de répondre à M. Francey. Elle déclare que le Conseil d'Etat a été consulté par M. Hodgers. L'ACG est aussi intervenue auprès du Conseil d'Etat pour défendre la position de la commune de Confignon.

Il a été confirmé à la Commune que le Conseil d'Etat a été consulté et qu'il est très préoccupé par ce sujet. S'agissant du centime additionnel, **Mme Uldry-Fossard** rappelle que, depuis de nombreuses années bien avant 1992, le centime était à 47. Il a ensuite été diminué à 46 centimes au projet de budget 2024 en raison de revenus extraordinaires. En revanche, les députés ne vont pas octroyer une subvention à des communes qui ont des taux de centime inférieurs. Il s'agit d'une pratique administrative et d'une limite du Canton pour aider les communes au niveau des équipements publics. Cette limite à 48 centimes est effective pour tout le monde. Cela permet au Canton de cibler les aides pour les communes qui en ont véritablement besoin car un certain nombre d'entre elles ont sollicité le Canton pour obtenir une aide. Cependant, le Canton entrera uniquement en matière pour Confignon en raison de ce projet hors norme pour une commune de cette taille.

La Présidente suspend la séance de 23h12 à 23h18.

Vote

Mme Stoffel indique que son groupe demande le vote nominal.

La Présidente signale que le vote nominal est accepté si trois membres du CM sont favorables. Cette condition est remplie en l'espèce. La Présidente rappelle également que Plan-les-Ouates vote en même temps que Confignon sur les Cherpines. Puis elle procède au vote nominal :

M. Martin BARCELLINI : non
Mme Irina DI STEFANO : oui
M. Paul EUGSTER : ne participe pas au vote car excusé
M. Xavier FRANCEY : non
M. Vincent FRIOT : non
Mme Fabienne HUTIN : oui
Mme Aline JOLIAT SAULNIER : oui
M. Jean-Claude KORMANN : oui
M. Christian MARTI : non
M. Félicien MAZZOLA : oui
M. Pierre-Alain MOTTIER : non
Mme Julie PERADOTTO : oui
M. Frédéric REVERCHON : oui
Mme Nicole ROEHRICH : non
M. Christian RUPP : non
Mme Floriane SCHMIDT : oui
Mme Isabelle STOFFEL : non
Mme Yvette TORNARE : abstention
M. Vincent TOURNIER : oui

Par 9 pour, 8 voix contre et 1 abstention, le CM accepte la P DM 989 relative au PLQ des Cherpines.

M. Francy annonce que, suite à ce vote, le PLR n'a pas d'autre choix que de lancer dès le lendemain un référendum communal.



Législature 2020-2025
Délibération N° 989
Séance du Conseil municipal du **15 avril 2025**

PREAVIS RELATIF AU PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER D'ENSEMBLE (PLQ D'ENSEMBLE 30'087) DES CHERPINES

Vu la modification de zone adoptée en septembre 2010 par le Conseil d'Etat et entrée en force en 2011,
vu le plan directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat,
vu l'image directrice issue de la maîtrise d'œuvre urbaine des Cherpines (MOEU) validée en 2014,
vu le projet de plan localisé de quartier d'ensemble N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines,
vu les trois enquêtes techniques auprès des différents services de l'Etat, dont la dernière s'est déroulée du 1^{er} juin au 13 juillet 2023,
vu les consultations fédérales auprès de l'OFAG et de l'ARE du 21 décembre 2023 au 29 février 2024, et leur retour respectif des 26 et 29 février 2024,
vu le plan localisé de quartier des Cherpines soumis aux Conseils administratifs des communes de Confignon et Plan-les-Ouates le 18 mars 2024 comprenant le plan, le règlement, le rapport explicatif, le concept énergétique territorial, le schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux, le concept de gestion des matériaux d'excavation et son avenant, le rapport d'impact sur l'environnement,
vu le préavis du Conseil administratif de Confignon du 16 mai 2024 et les 25 conditions émises,
vu la prise en compte par l'office de l'urbanisme de certaines conditions de la Commune dans le PLQ d'ensemble 30'087,
vu l'information publique du 8 octobre 2024 à Confignon, suivie de l'exposition publique qui s'est déroulée à Confignon du 9 au 19 octobre 2024,
vu l'enquête publique No 2019 du 11 octobre au 11 novembre 2024,
vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives du département du territoire,
vu le courrier du département du territoire du 3 mars 2025, invitant le Conseil municipal à émettre son préavis sur le projet de plan localisé de quartier d'ensemble des Cherpines,
vu le courrier du 14 mars 2025 à l'attention du Conseil municipal, du Conseiller d'Etat, M. Hodgers en charge du Département du territoire, concernant la planification financière du grand projet Cherpines,
vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 31 mars 2025,
vu le rapport de minorité de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 31 mars 2025,
vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 1er avril 2025,
vu le préavis favorable de la commission durabilité, énergie et environnement (CDEE) du 8 avril 2025,
conformément à la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929,
conformément à la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'exposé des motifs,
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 9 oui, 8 non et 1 abstention sur 18 CM présents

De préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier d'ensemble N° 30'087, aux Cherpines, avec les remarques et conditions suivantes :

1. Afin de garantir un endettement de la commune à hauteur maximale de 200% de ses revenus :
 - a. Obtenir un financement cantonal spécifique pour la construction du groupe scolaire conformément à l'engagement par courrier du Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, du 14 mars 2025, soit un montant net couvrant la totalité des coûts d'investissement après déduction de la subvention du fonds intercommunal de développement urbain.
 - b. Obtenir la réalisation des axes de mobilité et des réseaux par les futurs promoteurs et prévoir la remise de ces ouvrages gratuitement au domaine communal.
 - c. Obtenir un prêt de l'Etat de Genève correspondant au montant à recevoir des subventions des différents fonds intercommunaux (FIDU, FIE, FIA), avant le commencement des travaux, au moyen des fonds intégrés à la trésorerie de l'Etat de Genève.
 - d. Obtenir un financement des fondations privées pour la réalisation des équipements socio-culturels.
 - e. Obtenir une subvention du fonds de compensation des mesures d'aménagement alimenté par la taxe sur la plus-value foncière pour le financement de la crèche.
 2. Modifier l'article 1, alinéa 5, du Règlement du PLQ, de sorte que la relocalisation des droits à bâtir reste possible lors de l'élaboration des PLQ de détail, avec l'accord de l'ensemble des partenaires (Canton, communes, propriétaires, promoteurs) si des raisons urbanistique ou architecturale le justifient ou si la protection du patrimoine ou un autre motif d'intérêt général l'impose.
 3. Obtenir la modification de l'article 23 comme suit :

Les cessions gratuites totalisent 38'287 m² de terrain, soit 18'119 m² cédés à la commune de Confignon pour l'école primaire, 18'275 m² cédés à la commune de Plan-les-Ouates pour les équipements sportifs et culturels dans le sous-périmètre D et 1'893 m² pour la Ruche (équipement socioculturel) sur la place des Cherpines, cédés en copropriété à la commune de Confignon et à la commune de Plan-les-Ouates. La cession gratuite pour l'école primaire sera inscrite au registre foncier dès l'adoption du PLQ d'ensemble. Les autres cessions gratuites seront inscrites au registre foncier au plus tard lors du dépôt du formulaire d'ouverture de chantier concernant les bâtiments qui seront prévus par les PLQ ultérieurs, compte tenu du report des droits à bâtir dans les divers sous-périmètres.

Sauf accords contraires spécifiques, le financement et l'exploitation des équipements réalisés sur ces cessions sont à la charge de la commune bénéficiaire de la cession.

Les équipements culturels et sportifs à réaliser dans le périmètre D doivent être mis à disposition aux mêmes conditions pour les habitantes et habitants et les associations des deux communes, sans autre contrepartie de la commune de Confignon.

En cas de refus de cette modification par la commune de Plan-les-Ouates, la commune de Confignon refuse le report des droits à bâtir produits par la pièce D sur le territoire de Confignon tel que défini dans le tableau de répartition des droits à bâtir du règlement du PLQ d'ensemble.
 4. Elaborer un concept de mobilité innovant, ambitieux en termes de durabilité pour le quartier, avant le démarrage du/des PLQ de détails ultérieurs. Il doit comprendre notamment des axes d'accès de MD en site propre, confortables, généreux et sécurisés.
- Les voies de circulation ouvertes aux TIM devront être en régime / zone 20 km/h.
- Eviter d'avoir des voies de circulation transverses ouvertes aux TIM, de manière à permettre un accès aux écoles et à l'Aire sans traverser de voies de circulation.

Dans le cadre d'une éventuelle nouvelle ligne de bus tangentielle, préserver la césure verte de la création de toute nouvelle route.

Prévoir à tous les stades du projet une prise en compte des problématiques des déplacements des PMR, au besoin en mandant, pour le suivi opérationnel, des spécialistes du domaine.

5. Disposer de parkings centralisés et mutualisés afin de réduire le trafic TIM dans le quartier et favoriser la mobilité douce.

Tirer expérience du Rollet et fixer le taux de stationnement à 0,6 et l'accompagner de mesures incitatives (centrale mobilité, autopartage, etc) via une convention à définir.

6. Etudier des systèmes permettant la séparation et valorisation des différents fluides.
7. Optimiser le concept de gestion des matériaux dans le but de réduire au minimum les mouvements de camions de chantier, les volumes de matériaux importés/exportés.
8. Fixer un objectif minimum de 45% de surfaces de sols naturels (pleine terre) pour le PLQ d'ensemble des Cherpines et préciser les notions d'espaces libres, de pleine terre et de sols naturels.
9. Préserver les arbres majeurs et un maximum d'arbres existants, que ce soit sur les futures zones du domaine public que dans les pièces urbaines objets du/des PLQ de détails ultérieurs.
Respecter le taux de canopée inscrit dans la stratégie cantonale d'arborisation.
10. Etudier des solutions alternatives pour les bassins de rétention actuellement situés au bord de l'Aire, de manière à préserver la faune et la flore.
11. Prévoir un nombre suffisant de places en secondaire I (Cycle d'Orientation), que ce soit en site propre ou partagé avec le secondaire II.
12. Maintenir la route de base à 2 fois 1 voie.
13. Acter que les 18 recommandations du plan guide ne sont plus contraignantes.
14. Prévoir une distance à l'Aire des nouveaux bâtiments égale à « distance réglementaire (30m) + 4 fois la hauteur du bâtiment ».
15. Poursuivre les travaux du COPIL de l'Aire visant à trouver un équilibre entre zones ouvertes et zones protégées, au vu de la future pression humaine.

D'inviter le Conseil administratif à transmettre ce préavis au Conseil d'Etat en vue d'engager la procédure d'adoption.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

9. P DM 992 - Crédit de réalisation de CHF 395'000.- TTC pour le remplacement du système de production de chaleur de la Marie

Préambule

Comme communiqué par M. Kormann, Président de la commission des travaux, **Mme von Gunten-Dal Busco** rappelle que ce projet de délibération et le suivant ont tous deux été présentés en commission le 8 avril dernier pour tenir dans l'idéal le planning et envisager les travaux rapidement en tenant compte du calendrier politique car il s'agissait de la dernière séance de la législature. S'agissant de la présente délibération, l'actuelle chaudière à gaz de la Mairie arrive en bout de course. Elle a été installée en 2002 et est tombée en panne au milieu de l'hiver dernier. Une solution provisoire a été mise en place mais il faudra à terme remplacer cette chaudière. Il est proposé d'installer une pompe à chaleur air-eau en contrebas du parc qui sera raccordée au local technique du sous-sol de la Mairie (local qui devra être agrandi). L'exposé des motifs est technique et complet. Mme von Gunten-Dal Busco reste au surplus à disposition et remercie le Conseil municipal de donner bon accueil à cette proposition.

Entrée en matière

La Présidente remercie Mme von Gunten-Dal Busco. Constatant que personne ne s'oppose à l'entrée en matière sur ce projet de délibération, elle ouvre le débat.

Débat

M. Mottier relève que cette demande de crédit est nécessaire au vu de l'état de vétusté de la chaufferie actuelle. Il regrette toutefois que la tuyauterie nécessaire pour le parc n'ait pas été prévue lors de l'installation de la pompe à chaleur pour le Pressoir, ce qui aurait évité de tout rouvrir. La nouvelle production de chaleur permettra de récupérer un espace dans le Pressoir. Au vu de l'urgence, M. Mottier propose un vote sur le siège.

Vote

La Présidente passe au vote.



Législature 2020-2025

Délibération N° 992

Séance du Conseil municipal du 15 avril 2025

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 395'000.- TTC POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR DE LA MAIRIE

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable ;

Vu l'adoption par le Conseil d'Etat en décembre 2020 du Plan directeur de l'énergie (PDE), suivi en avril 2022 de l'adoption des modifications réglementaires concernant l'application de la loi sur l'énergie, résolument orientée vers la transition énergétique et climatique en réduisant la consommation d'énergie par 3,5 et renforçant notamment l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables ;

Vu que l'une des quatre priorités du Plan directeur de l'énergie est d'optimiser et rénover les bâtiments afin de viser l'efficacité pour tous les bâtiments ;

Vu que les collectivités publiques, et tout particulièrement les communes, sont en première ligne pour donner l'exemple et stimuler leur population résidente à agir concrètement vers la transition énergétique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;

Vus les engagements pris par le Conseil municipal et le Conseil administratif depuis 2012 (PDE) de s'acheminer vers une Société à 2000 watts ;

Vus les trois Principes directeurs signés par le Conseil administratif dans les objectifs Cité de l'énergie 2022-2026 :

- Réduire au maximum les impacts environnementaux et climatiques, notamment par une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂, (...)
- Augmenter l'efficacité énergétique de ses installations par des mesures concrètes et exemplaires dans ses domaines d'influence (...)
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables par une augmentation de leur utilisation et de leur production dans ses installations (...)

Vu la DM 971 pour les phases d'étude en vue de la rénovation et l'entretien de divers bâtiments du patrimoine communal entre 2024 et 2028, votée par le Conseil municipal le 18 juin 2024 ;

Vu l'audit sur l'ensemble des bâtiments communaux réalisé par Signa-Terre ;

Vu l'autorisation de construire APA 333'756 ;

Vu que la chaudière gaz existante date de 2002 ;

Vu les récentes pannes de la chaudière gaz ;

Vu que ces travaux sont prévus au plan des investissements 2025-2029 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 CM présents

1. De procéder au remplacement de la production de chaleur de la Mairie.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 395'000.- TTC destiné à financer ces travaux, sous déduction d'une recette de subvention estimée à CHF 18'000.- TTC, le montant total à la charge de Confignon s'élèvera donc à un crédit net de CHF 377'000.-.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 395'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 02.50 et la recette de CHF 18'000.- sous rubrique 02.6 puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 377'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 02.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2025.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 992 est acceptée à l'unanimité des 17 membres présents du Conseil municipal.

10. P DM 993 - Crédit de réalisation de CHF 129'000.- TTC pour la rénovation des canalisations, mise en place d'une étanchéité et pose d'un drain en pied de façade à l'école de Confignon

Préambule

Mme von Gunten-Dal Busco indique que ce projet vise à rénover les canalisations, poser les drains et refaire l'étanchéité sur une partie du bâtiment de l'école primaire de Confignon. Les parties concernées sont la façade qui longe le vestiaire de gym ainsi que celle de la partie administrative du bâtiment. Ces deux lieux ont récemment subi des infiltrations d'eau importantes. Des recherches ont permis de constater une absence de drain, une absence d'étanchéité entre les façades et des récupérateurs d'eau de pluie qui ne répondent plus à leur fonction. Comme évoqué plus tôt, dans l'idéal, pour des questions de sécurité évidentes, la Mairie aimerait effectuer les travaux en été, raison pour laquelle ce projet a été présenté en commission des travaux. À noter que le prix du mètre linéaire pour ces travaux d'étanchéité et de drainage est d'environ CHF 3'000.-. En reportant ce montant en mètres linéaires prévus dans l'étude Signa Terre, le

coût total est d'environ CHF 750'000.- TTC pour le pourtour de l'école, soit un montant inférieur au million prévu dans l'audit.

Entrée en matière

La Présidente remercie Mme von Gunten-Dal Busco. Constatant que personne ne s'oppose à l'entrée en matière sur ce projet de délibération, elle ouvre le débat.

Débat

Comme lors du précédent Conseil municipal, **M. Kormann** souligne qu'il ne s'agit pas d'une délibération de travaux mais d'une délibération réparation. Ce problème a déjà été traité lors de précédentes législatures, avec des travaux effectués dans l'appartement du concierge. Il y a un problème structurel d'étanchéité pour les fondations de cette école. M. Kormann tient à souligner la qualité du dossier qui a été présenté par l'administration. La commission des travaux a été informée des différents tenants et aboutissants. Le dossier a été rendu disponible sur CMNET. Voix de gauche recommande un vote sur le siège pour que les travaux puissent être effectués durant les vacances scolaires. À noter qu'il ne s'agit que de la première tranche d'autres travaux à venir, qui seront moins dramatiques que les actuels, qui comprennent des interventions tant intérieures qu'extérieures pour réparer les dégâts.

Vote

La Présidente passe au vote de la délibération.



Législature 2020-2025

Délibération N° 993

Séance du Conseil municipal du **15 avril 2025**

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 129'000.- TTC POUR LA RÉNOVATION DES CANALISATIONS, MISE EN PLACE D'UNE ÉTANCHÉITÉ ET POSE D'UN DRAIN EN PIED DE FAÇADE A L'ÉCOLE DE CONFIGNON (PREMIÈRE PARTIE)

Vu la nécessité de rénover et d'entretenir le patrimoine immobilier communal ;

Vu la DM 971 pour les phases d'étude en vue de la rénovation et l'entretien de divers bâtiments du patrimoine communal entre 2024 et 2028, votée par le Conseil municipal le 18 juin 2024 ;

Vu l'audit sur l'ensemble des bâtiments communaux réalisé par Signa-Terre ;

Vu les récentes problématiques d'humidité dans un bureau et les infiltrations d'eau dans les vestiaires de la salle de gymnastique ;

Vu que ces travaux sont prévus au plan des investissements 2025-2029 ;

Vu l'opportunité et l'urgence de réaliser ces travaux durant l'été 2025 en l'absence des élèves ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. De procéder à la rénovation des canalisations, mise en place d'une étanchéité et pose d'un drain en pied de façade à l'école de Confignon.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 129'000.- TTC destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 129'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 21.50.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 129'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 21.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2025.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

La DM 993 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents du Conseil municipal.

11. DM 990 - Crédit d'investissement de CHF 167'000.- TTC destiné à la réalisation d'une place de jeux et espace public à l'angle de la rue René-Jollien dans le quartier de Cressy

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'un retour de commission.

M. Reverchon donne lecture du rapport de la CDEE :

Après la présentation de la délibération, les commissionnaires ont posé des questions concernant différentes thématiques de la CDEE et de la CCE. Les thèmes suivants ont été abordés : le montant des subventions pour les travaux, le prix des jeux ou celui de l'installation du chantier. La thématique des espèces d'arbres sur la partie communale a été abordée : les espèces d'arbres prévues sont diversifiées mais elles ne sont pas indigènes de la région, ainsi la question de l'impact sur la biodiversité et l'intérêt de tels espèces pour cette dernière a été posée à l'administration. Les questions des ratios places voitures/place motos et vélos ont été abordées, ainsi que celle de la sécurité de la place de jeux, tout comme son accessibilité aux propriétaires de chiens. Aucun amendement n'a été proposé.

M. Kormann indique que son rapport est similaire à celui de son préopinant et qu'il ne fera donc pas de redite. L'exposé des motifs a été rédigé par Nicolas Roiron, que M. Kormann remercie. Il a été question de la prise en charge des travaux par le FIDU. Ont aussi été soulignées des questions générales comme la suppression des places de parc ou l'essence des arbres, qui n'entrent pas dans le champ de la délibération. Compte tenu des réponses apportées aux questions des commissaires, ces derniers ont préavisé favorablement à l'unanimité la création de cet espace public et de jeux pour enfants.

23 places de parc étant supprimées, **M. Francey** demande si des renseignements ont été pris par rapport aux habitants. **Mme Gabus-Thorens** confirme que cette question a été analysée. Les places en souterrain sont plus que suffisantes pour couvrir les besoins.

M. Reverchon annonce que son groupe est favorable à la proposition en revenant sur la nécessité de prévoir des plantations d'espèces indigènes. Une question se pose sur la sécurité, puisque la place se trouvera à côté de la route (les plantations ne devraient pas être trop basses pour éviter que le ballon ne roule sur la route).

M. Kormann annonce que le groupe Voix de gauche soutiendra cet équipement public supplémentaire, convivial et bien pensé en termes d'offres à la population. À titre personnel et en tant qu'habitant voisin de cette installation, M. Kormann regrette la suppression systématique des places de parc car le côté convivial passe aussi par la capacité d'accueillir des visiteurs, ce qui ne sera plus possible puisque les places

passeront de 30 à 6, ce qui ne va pas correspondre aux 21 logements de la zone. La réponse donnée en commission est qu'il fallait ajouter des places vélos car il y en a moins que dans le village. Cette analyse est quelque peu « courte » au sens de M. Kormann. Ce dernier pense qu'il faut une vision plus large. La construction d'un nouvel immeuble dans un quartier ne doit pas passer par la suppression des places visiteurs.

M. Mazzola salue la réalisation qui amène un espace de jeux dans le quartier. Il s'agira de la dernière construction du quartier de Cressy. Ce point a été débattu en caucus. M. Mazzola regrette qu'il n'y ait pas plus d'ambition en repensant la mobilité dans le quartier en supprimant l'axe de sortie du quartier pour éviter tout trafic de transit. Cela aurait permis de créer un réel espace de jeu.

Vote

La Présidente passe à présent au vote :



Législature 2020-2025

Délibération N° 990

Séance du Conseil municipal du **15 avril 2025**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 167'000.- TTC DESTINÉ A LA RÉALISATION D'UNE PLACE DE JEUX ET ESPACE PUBLIC A L'ANGLE DE LA RUE RENÉ-JOLLIEN DANS LE QUARTIER DE CRESSY

Vu le PLQ 28'680 du quartier de Cressy, adopté par le Conseil d'Etat le 11 octobre 1995 ;

Vu le projet de construction d'un immeuble de 21 logements élaboré par le bureau AS architectes au 78 chemin de Cressy, sur la parcelle 11'070 ;

Vu l'autorisation de construire n° DD 111'265/1, accordée le 26 mars 2019 et l'autorisation complémentaire n° DD 111'265/2, accordée le 10 novembre 2023 ;

Vus les préavis de la Commune et de l'OCAN ;

Vus les recours déposés auprès des instances cantonales (TAPI et CACJ) et auprès du Tribunal fédéral et les décisions rendues le 5 juin 2020, 23 février 2021 et 10 mars 2022 rendant définitivement possible la construction du projet tel qu'autorisé en mars 2019 ;

Vu la pétition munie de plus de 1'000 signatures pour la création d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy, déposée au Conseil municipal de Confignon, ainsi qu'au Grand Conseil (P 2108) ;

Vu la pétition PE « pour un parc public et un espace culturel à Cressy », classée lors du Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu la résolution R 170 « pour le patrimoine arboré remarquable de notre commune » acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Confignon le 2 février 2021 ;

Vu la résolution R 198 « pour le maintien des arbres de Cressy » acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu le peu d'espaces publics arborés et de jeux dans le quartier de Cressy qui compte actuellement environ 1900 habitants (uniquement sur la commune de Confignon) ;

Vu la Loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine adoptée par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2023 ;

Vu la Stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise adoptée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2024 ;

Vu le Plan directeur communal et le Plan directeur des chemins pour piétons en cours d'adoption ;

Vu la DM 947 et la décision du Conseil d'état pour la désaffectation de la parcelle 11'760, du domaine public communal en domaine privé communal et la création d'une servitude de construction (empiètement en sous-sol), sous-conditions ;

Vu le plan cadastral, plan de servitude et tableau de mutation parcellaire du géomètre Boymond n°20/2022 et le projet d'acte notarié de l'étude de Me Knoepfli daté du 30 novembre 2022 ;

Vu la convention en cours d'adoption entre la Commune et le propriétaire pour l'entretien de ces espaces ;

Vu l'exposé des motifs comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Vu le préavis favorable de la commission durabilité, énergie et environnement (CDEE) du 8 avril 2025,

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 8 avril 2025,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 2 abstentions sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 167'000.- TTC destiné à la réalisation d'une place de jeu et d'un espace public dans le quartier de Cressy.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 167'000.- TTC destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 167'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 34.50.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 167'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 34.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2026.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.

La Présidente : Nicole ROEHRICH

La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER

Par 16 voix pour et 2 abstentions, le CM accepte la DM 990.
--

12. R 227 - Résolution sur le plan directeur communal dans sa version de juin 2024, la stratégie zone 5 et le plan directeur des chemins piétons

Préambule

La Présidente cède la parole à Mme Uldry-Fossard, qui donne lecture du texte suivant :

Le Conseil administratif soumet la présente résolution afin d'ouvrir la phase de consultation publique et publier sur le site internet le Plan directeur communal, le Plan directeur des chemins et la stratégie d'évolution de la zone villa.

Ces instruments de planification ont fait l'objet d'un travail fin et conséquent durant la présente législature. Il semble donc important pour le Conseil administratif que le Conseil municipal, après avoir travaillé sur ces différents plans en commissions, puisse prendre connaissance des derniers documents et soutenir le Plan directeur communal et ses annexes avant la consultation publique prévue d'ici 4 à 6 semaines.

Le soutien du présent Conseil municipal par résolution permet également d'assurer une meilleure réception de ces dossiers durant la consultation publique et les étapes successives.

Pour rappel, ces instruments ont été déposés en consultation technique auprès du Canton en juin 2024 et présentés en séance publique en novembre 2024. L'ensemble des préavis cantonaux ont été remis à l'administration communale fin décembre 2024. La Commune et les mandataires ont d'ores et déjà effectué une grande partie des modifications demandées. Les dernières petites modifications sont en cours de coordination entre les services cantonaux et communaux. Les dossiers seront consolidés et prêts à être soumis à la consultation publique avant l'été.

Les divergences entre les objectifs communaux et cantonaux portent principalement sur le traitement de la zone 5 des secteurs Sur-le-Beau, Murcie, Sur le Puy, Cressy et le traitement de la parcelle 10328 propriété de l'Etat au sein de la césure verte.

Comme indiqué dans les communications, le Conseil administratif a écrit à Monsieur Hodgers, Conseiller d'Etat, en date du 3 avril dernier. En raison de la faible capacité financière de la Commune et des ressources humaines mobilisées sur les deux Grands projets des Cherpines et de Vuillonnex, Confignon ne peut pas envisager la construction d'un autre nouveau quartier sur les secteurs Sur-le-Beau, Murcie, Sur le Puy et Cressy avant plusieurs décennies. Ce périmètre de 22 hectares doit être maintenu en zone villa, sans déclassement comme indiqué au Plan directeur communal et dans la stratégie d'évolution de la zone villa.

Le Conseil administratif a également demandé que la césure verte soit préservée. Cet objectif est partagé par l'Office de l'urbanisme et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature.

Les préavis cantonaux et les modifications apportées au Plan directeur communal ont d'ores et déjà été présentés en commission aménagement et mobilité le 1er avril dernier. Tous les documents vous ont été transmis avec la présente résolution.

Dès lors, que ces différents plans ont été présenté en séance publique en novembre 2024 déjà et que Confignon est l'une des dernières communes à lancer la consultation publique, le Conseil administratif ne souhaite pas retarder le processus. De nombreux habitants attendent la publication de ces documents et l'adoption du Plan directeur communal par le Conseil d'Etat pour entreprendre la réalisation de leurs projets. Une résolution finale sera proposée aux nouveaux membres du Conseil municipal en fin d'année, avant l'adoption du Plan directeur communal par le Conseil d'Etat, conformément au processus d'adoption.

En conclusion, les documents qui vous sont présentés sont à un stade très proche de leur finalisation et correspondent au mandat qui a été confié à l'administration. Nous rappelons ici, que le PDCom et ses annexes ont fait l'objet de plusieurs crédits d'investissement. Le solde disponible permet de réaliser uniquement les mises à jour exposées ci-dessus, sans remettre en question le travail effectué.

Au vu de ces explications, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à voter la présente résolution.

Vu l'heure tardive, Mme Uldry-Fossard propose de reporter cette résolution au 13 mai. Une commission réunie peut être agendée si nécessaire, sachant que cette résolution a déjà été traitée en CAM.

Entrée en matière

La Présidente propose de voter l'entrée en matière. **M. Tournier** annonce que le groupe Voix de gauche s'oppose à l'entrée en matière. **La Présidente** met donc l'entrée en matière au vote individuel.

L'entrée en matière est acceptée par 9 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.
--

Débat

M. Barcellini relève que ce dossier est traité depuis 5 ans. Son traitement a trop duré. Il faut à présent lancer l'enquête publique en mai. Ce point a de surcroît été abondamment traité en commission. Il est nécessaire que la Commune conserve l'ensemble de sa zone villa pour une question de mixité sociale, de

biodiversité et de liberté individuelle. Le groupe Demain Confignon propose donc de voter sur le siège avant minuit.

M. Mazzola propose un amendement d'ordre pour reporter ce point à la prochaine séance du CM.

Vote

La Présidente met le renvoi de ce point au prochain CM au vote.

Le renvoi de ce point au CM du 13 mai est accepté par 15 voix pour et 3 abstentions.
--

13. Questions

Aucune question.

14. Propositions individuelles et divers

M. Rupp s'enquiert de l'installation de la fibre, car les câbles auraient été tirés mais la fibre ne serait pas en fonction. **Mme von Gunten-Dal Busco** propose de se renseigner. **M. Mazzola** indique que la fibre est en fonction depuis 6 mois en tout cas.

La Présidente lève la séance à 23h57.



Nicole ROEHRICH
Présidente



Aline JOLIAT SAULNIER
Secrétaire